

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

**Au 30 avril 2009**

## Ipsogen en quelques mots

Profilier » des cancers, Ipsogen développe et commercialise des tests de diagnostic moléculaire qui permettent de cartographier les maladies pour guider la décision des cliniciens et de leurs patients tout au long de leur parcours thérapeutique.

Avec déjà plus de 70 références produits utilisées en routine dans le monde pour le diagnostic, le pronostic et le suivi de milliers de patients atteints de leucémie, Ipsogen s'engage aujourd'hui dans le domaine du cancer du sein avec pour objectif de fournir des informations diagnostiques encore inaccessibles.

Fort de ses partenariats scientifiques, cliniques et technologiques, et de son équipe pluridisciplinaire en France et aux Etats-Unis, Ipsogen entend s'imposer en leader mondial du profilage moléculaire des cancers, et poursuivre le développement et la promotion des standards qui font la différence pour le patient, le corps médical et la société dans son ensemble.

Au 31 décembre 2008, Ipsogen employait 48 personnes. Son siège social est situé à Marseille. La société a également une filiale, Ipsogen Inc., à New Haven, CT, Etats-Unis.

[www.ipsogen.com](http://www.ipsogen.com)

## Plan du rapport financier annuel 2008

- 1 - Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 20 mai 2009
- 2 - Comptes consolidés et annexes
- 3 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 4 - Comptes sociaux et annexes
- 5 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 6 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

# **1 - Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 20 mai 2009**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts d'Ipsogen (la « **Société** »), nous vous avons réunis en assemblée générale à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion sur les comptes individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008, vous inviter à statuer sur ce rapport et sur les comptes de cet exercice et soumettre à votre approbation plusieurs résolutions dont le détail vous a été notifié dans l'ordre du jour de votre assemblée générale.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 11 mars 2009, a procédé à l'examen des comptes individuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 et a arrêté lesdits comptes.

## **1. Compte rendu de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2008**

### **Informations portant sur les comptes consolidés**

Au cours de l'année 2008, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4 125 016 €, contre 2 539 645 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 62%.

Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

Vente de biens :	3 884 481 €
Vente de services :	240 535 €

L'année 2008 a été marquée par une très forte augmentation du chiffre d'affaires produits dans le domaine des Cancers du Sang à 3 884 481 €, + 88,6% par rapport à l'année précédente durant laquelle le chiffre d'affaires produits avait été de 2 059 600 €.

Cette forte croissance a concerné tous les produits et tous les marchés. Il faut cependant noter l'accélération des ventes des tests JAK2, qui représentent en 2008 près de 50% des ventes totales de la Société et plus de 50% des ventes totales de produits. Pour maintenir ces très bonnes performances commerciales, la Société lance régulièrement de nouvelles références associées à ce bio-marqueur.

A fin 2008, Ipsogen compte plus de 300 clients à travers le monde répartis entre des clients directs, hôpitaux et laboratoires privés et des distributeurs couvrant une zone géographique définie. En 2008, Ipsogen a réalisé près de 80% de son chiffre d'affaires produits à l'export :

- France :	13,5%
- UE (hors France) :	32,1%
- Amérique du Nord :	41,6%
- Reste du Monde :	12,8%

L'activité de services a été marquée par un ralentissement attendu, la Société a généré en 2008 un chiffre d'affaires de 240 535 € inférieur à celui de 2007 qui s'était établi à 480 045 €.

Cette activité n'est plus stratégique pour la Société et la Société a décidé de limiter ses investissements commerciaux dans ce domaine.

Par ailleurs, la Société ayant investi dans des programmes de R&D au cours de l'année, a vu son crédit d'impôt recherche (CIR) augmenter de 108 486 € en 2007 à 216 540 € en 2008. Cette augmentation s'explique aussi par les nouvelles modalités de calcul pour le CIR en vigueur à compter du 1er janvier 2008. Le CIR est désormais calculé uniquement en fonction des dépenses de l'année et leur est donc

directement affectable. Antérieurement, le CIR comportait une part assise sur l'accroissement des dépenses en regard de celles des années antérieures. Il est important de signaler que pour l'exercice 2008 et au-delà et afin d'adapter les modalités d'application de sa méthode comptable à ce nouveau mode de calcul, la société scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en autres dettes et reprise au compte de résultat au même rythme que les frais de développement
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée en produits opérationnels du compte de résultat.

Cette nouvelle méthodologie a un impact significatif pour l'entreprise, le produit constaté d'avance à ce titre s'élevant à 229 909 € au 31 décembre 2008.

### **Coûts de production**

Comme pour l'année précédente, les marges brutes de l'activité produits sont restées élevées à 74,29% du chiffre d'affaires produits (versus 73,35% en 2007). Cette performance est le résultat de la poursuite de l'optimisation des coûts de production permettant des économies d'échelle importantes.

La marge brute de l'activité services s'est établie à 29,03% sensiblement plus faible que celle de 2007.

### **Frais de recherche et développement**

Voir infra chapitre 6

### **Frais de marketing et de vente**

L'année 2008 a aussi été marquée par le renforcement des équipes commerciales aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Les dépenses de marketing & vente ont augmenté de 161,74% à 1 744 943 €. Cette forte progression s'explique par les investissements importants consentis par la Société pour accélérer son développement commercial. En 2008, Ipsogen a recruté la Présidente de sa filiale Ipsogen Inc. ainsi que des vendeurs pour la péninsule ibérique et les pays germanophones. La société a aussi renforcé ses équipes marketing et a participé à plus de congrès médicaux spécialisés que les années précédentes.

### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux ont augmenté de 1 142 857 € en 2007 à 1 330 969 € en 2008. Cette augmentation s'explique par le coût lié à l'introduction de la société sur le marché boursier. Même si une partie importante de ces coûts a été imputée sur la prime d'émission des actions émises en juin, des coûts récurrents additionnels sont dorénavant à prendre en compte pour la gestion de la cotation.

### **Résultat financier**

Le résultat financier 2008 est nettement positif grâce au placement des fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse. En effet malgré le remboursement des intérêts liés aux OCABSA émises en 2008 (intérêts payés pour un montant de 173 015 € en juin 2008), les placements effectués par la Société sur le second semestre de l'année ont permis de générer un résultat financier de 203 603 € de pour 2008.

### **Résultat de l'exercice**

Au cours de l'exercice 2008, la Société a enregistré une perte de **-1 104 501 €** en amélioration de près de 16% par rapport à l'année précédente pendant laquelle la Société avait perdu 1 313 677 €. Sur cette perte de 1 104 501 € une charge sans incidence sur la trésorerie de 623 184 € a été comptabilisée au titre des paiements en actions (coût de l'attribution de BSA/BSPCE aux managers et à un administrateur).

## **Informations portant sur les comptes sociaux**

Au cours de l'année 2008, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3 328 214 €, contre 2 258 735 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 47,35%.

Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

Vente de biens : ..... 2 632 186 €

Vente de services : ..... 696 027 €

## **2. Evénements importants survenus au cours de l'exercice 2008**

### ***Au plan commercial***

Comme pour les années précédentes, l'année 2008 a été marquée par un fort dynamisme commercial dans l'activité produits.

Les produits majeurs qu'Ipsogen a lancés au cours de l'exercice sont les suivants :

#### **Pour le cancer du sang :**

- Trois nouveaux kits JAK2 pour le dépistage des néoplasmes myéloprolifératifs, marqués CE en juin. Ces kits passent ainsi du statut « usage réservé à la recherche » ou RUO, à un statut réglementaire pour l'usage en diagnostic clinique et bénéficient du marquage CE. Ce statut est requis par de nombreux laboratoires de diagnostic en Europe et permet à la Société d'élargir son marché.
- Un nouveau kit BCR-ABL, pour le suivi des leucémies myéloïdes chroniques incorporant les enzymes nécessaires à la réalisation des tests et marqué CE. Ce produit, plus pratique à utiliser est destiné à des laboratoires souhaitant démarrer une activité dans le diagnostic moléculaire et contribue à élargir le marché de la Société.
- Un kit CLLU1, un nouveau biomarqueur dans les leucémies lymphoïdes chroniques (LLC) pour la recherche clinique. Ce biomarqueur pourrait se révéler utile pour des applications pronostiques et de suivi.
- Un kit MPL, un nouveau biomarqueur, complémentaire à JAK2 dans les néoplasmes myéloprolifératifs négatifs pour JAK2. Ce test, pour la recherche clinique, permet aux clients d'Ipsogen de compléter leurs moyens de diagnostic de ces maladies.

Simultanément aux efforts commerciaux pour développer les ventes de ses produits, la Société a engagé des discussions avec les laboratoires de diagnostic cliniques industriels américains qui détiennent une part importante du marché du diagnostic clinique en Amérique du Nord et a concédé des sous licences pour l'utilisation de la mutation JAK2 V617F sur ce marché. La Société a ainsi signé un accord avec le laboratoire Quest le leader du marché. D'autres accords ont été signés avec des laboratoires moins importants.

#### **Pour le cancer du sein :**

- Un test de détermination du grade tumoral, indicateur de la capacité des cellules tumorales mammaires à proliférer, conforme à la réglementation européenne du diagnostic in vitro. Ce test appelé Grade Génomique, est le premier test d'une nouvelle gamme (MapQuant Dx) destinée à apporter des solutions innovantes pour optimiser les décisions thérapeutiques des patientes

atteintes de cancer du sein. Il exploite la technologie de puces à ADN Affymetrix et les travaux de Martine Piccard et Christos Sotiriou à l'institut Jules Bordet à Bruxelles. Proposé actuellement sous forme de service, cette gamme de test est destinée à évoluer vers une offre produit, plus conforme aux attentes des hôpitaux européens.

- Un test de détermination de l'expression de HER2, conforme à la réglementation européenne du diagnostic-in-vitro. Ce test est le deuxième test de la gamme MapQuant Dx et vient compléter le test de Grade Génomique en mesurant précisément un groupe de gènes co-amplifiés avec le gène HER2 qui corrèle avec l'expression de la protéine HER2. Ce nouveau test fournit une information fiable, intelligible et décisive aux pathologistes, aux oncologues et aux patients pour la prescription du Trastuzumab ou Herceptin™.

Sur ces produits en phase de lancement commercial, Ipsogen s'attend à réaliser ses premières ventes dans le cancer du sein en 2009.

### **Incidence sur les comptes consolidés**

Le chiffre d'affaires de la vente de produits de diagnostic s'établit au 31 décembre 2008 à 3 884 481 € sensiblement supérieur aux prévisions établies par le banquier conseil de la Société dans le cadre de l'introduction en bourse au mois de mai/juin. Toutes les familles de tests ont connu une forte croissance ; il faut cependant souligner que la famille de tests JAK2 a connu, comme l'année précédente, une croissance très importante de son chiffre d'affaires. Cette performance souligne la valeur médicale de ce biomarqueur dont les perspectives sont importantes.

Alors que la France représentait le principal client de la Société en 2007, l'Amérique du Nord (essentiellement les Etats Unis) est dorénavant le 1<sup>er</sup> client de la Société avec 41,6% des ventes produits pour l'exercice 2008. Viennent ensuite la France et l'Italie.

### **Incidence sur les comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires de la vente de produits de diagnostic s'établit au 31 décembre 2008 à 2 632 186€ en progression sensible par rapport à l'année 2007 pendant laquelle il s'élevait à 1 686 705€. Il est important de noter que dans le référentiel comptable français les revenus issus du paiement d'upfront et de royalties ne sont pas enregistrés en chiffre d'affaires mais en autres produits d'exploitation. En 2008, les revenus liés aux upfronts et aux paiements de royalties s'élevaient à 514 291€ contre 82 494€ en 2007. Toutes les familles de tests ont connu une forte croissance ; il faut cependant souligner que la famille de tests JAK2 a connu, comme l'année précédente, une croissance très importante de sa contribution aux revenus de la Société. Cette performance souligne la valeur médicale de ce biomarqueur dont les perspectives sont importantes.

A fin 2008, Ipsogen compte plus de 300 clients à travers le monde répartis entre des clients directs, hôpitaux, laboratoires privés et des distributeurs couvrant une zone géographique définie.

L'activité de services connaît un accroissement sensible de 528 031€ en 2007 à 696 027€ en 2008. Cette augmentation de l'activité services s'explique essentiellement par la facturation à Ipsogen Inc. d'une prestation de services pour 385 830 € pour l'ensemble de l'année 2008. Hors effet de cette refacturation, l'année 2008 a été marquée par la signature de contrats de taille moins importante que ceux signés au cours de l'année 2007.

## ***Nouveaux accords préparant l'avenir***

La Société a signé plusieurs contrats majeurs pour son développement. Dans le domaine des cancers du sang :

- Accord de licence exclusive et mondiale sur le marqueur CLLU1 auprès de la société Danoise CLLUOne Diagnostics A/S (bio-marqueur pour les leucémies lymphoïdes chroniques); Découvert par l'équipe danoise de Ann Mette Buhl du Rigshospitalet, à Copenhague ce biomarqueur, exclusivement exprimé par les cellules tumorales des leucémies lymphoïdes chroniques (LLC) pourrait être utilisé pour le pronostic et le suivi de ces leucémies dont la prévalence est l'une des plus fortes parmi les différentes leucémies.
- Signature d'accords non exclusifs donnant aux sociétés Quest, Mayo Foundation et Genoptix, le droit d'utilisation du biomarqueur JAK2 V617F dans le domaine du diagnostic in vitro. Ces accords sont restreints au territoire américain et concernent exclusivement l'utilisation de la technologie JAK2 V617F pour la fourniture de service de diagnostic clinique. Ces contrats de licences excluent ou restreignent une exploitation dans le cadre d'essais cliniques et excluent une exploitation pour fabriquer des kits de diagnostics.

### ***Au plan comptable et financier***

Au cours de l'année 2008, la Société a levé 11,7 M€ lors de son introduction en bourse sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Dans un contexte particulièrement difficile caractérisé par une baisse très significative des principaux indices boursiers et un désengagement des investisseurs institutionnels pour les opérations primaires, la Société a réussi à placer 1 634 718 actions nouvelles auprès d'un groupe de près de 30 investisseurs institutionnels/gestions privées grâce à une procédure d'appel public à l'épargne.

L'introduction en bourse s'est accompagnée d'une rationalisation du bilan de la Société. A l'exception des plans de BSPCE/SO votés lors des Assemblées Générales de septembre et décembre 2007, l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société ont été exercés ou convertis afin d'offrir une meilleure lisibilité du capital aux nouveaux investisseurs. Ces conversions et exercices ont permis de renforcer les fonds propres de la Société, dont à hauteur de 3,6 M€ par la conversion des OCABSA en actions.

Ces augmentations de capital ont permis à la Société de renforcer significativement ses capitaux propres consolidés qui sont passés de 564 068 € à fin 2007 à 15 139 097 € à fin 2008, les capitaux propres sociaux passant pour leur part de 268 177 € à fin 2007 à 15 458 782 € à fin 2008. Au 31 décembre 2008, la situation de trésorerie consolidée s'établit à 13 331 405 € (13 106 047 € dans les comptes sociaux), offrant une excellente visibilité à la Société.

### ***DIVERS***

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2008, la Société Générale Alternative Investment a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Viveris Asset Management. Le représentant permanent de la SGAI est Madame Midori Yokoyama.

#### **3. Evénements importants depuis la clôture de l'exercice 2008**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'ouverture de l'exercice en cours, les faits suivants peuvent être signalés :

- poursuite du développement des activités commerciales en Europe et aux Etats-Unis avec la signature de nouveaux accords de licence sur le territoire américain ;
- renforcement du département Marketing & Ventes avec les arrivées de nouveaux commerciaux en Europe et aux Etats Unis.

#### **4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Voir section 2 du présent rapport.

## 5. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cf. le chapitre 4 du document de référence enregistré par l'AMF le 22 mai 2008 sous le numéro I. 08-058. Les risques cités dans ce document sont toujours d'actualité bien que la Société poursuive

### Risque de taux

La Société est impactée par les variations de taux d'intérêt au travers de ses placements financiers qui sont principalement investis en SICAV de trésorerie, en FCP et en certificats de dépôts. La Société place une partie importante de sa trésorerie en placements détenus jusqu'à échéance car ils offrent un meilleur rendement et une partie plus faible de sa trésorerie en instruments négociables afin de répondre à ses besoins à court terme. La Société n'investit pas dans des produits financiers qui pourraient entraîner un risque en capital.

### Risque de change

La Société utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part importante de ses dépenses d'exploitation engagées est libellée en dollars américains (filiale américaine, collaborations en matière de recherche et développement aux États-Unis, collaborations autour de tests aux États-Unis et services professionnels contractés aux États-Unis) et elle perçoit une part grandissante de son chiffre d'affaires en dollars américains. À ce jour, la Société n'a pas encore opté pour des techniques actives de couverture, et n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés à cette fin, car une grande partie des recettes en dollars américains couvrent les dépenses dans cette même devise.

## 6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Ipsogen poursuit sa croissance et le développement de son activité. Les résultats déjà enregistrés à ce jour sont conformes au prévisionnel que s'est fixé la Société pour l'exercice 2009. Malgré la crise financière, la Société est confiante sur son développement car elle évolue sur le secteur de la santé, du diagnostic moléculaire et de la médecine personnalisée, le segment le plus dynamique qui offre la perspective de maîtriser les dépenses de santé.

## 7. Activité en matière de recherche et de développement

Les montants mentionnés ci-après sont extraits des comptes consolidés.

L'année 2007 avait été marquée par une forte accélération des dépenses de R&D qui étaient passés de 674 013 € en 2006 à 1 201 619 € en 2007, l'année 2008 est marquée par la poursuite des investissements en R&D avec un total dépensé de 1 356 751 € (montant constaté en charges de l'exercice). Cette augmentation par rapport à 2007 s'explique par le démarrage de nouveaux projets dans le domaine du cancer du sang :

- Constitution d'un dossier d'enregistrement d'un kit de diagnostic pour le marqueur BCR-ABL auprès de la FDA aux Etats-Unis ;
- Expertise et conclusion d'un accord de licence pour le biomarqueur CLLU1 ;
- Achèvement du développement de 5 nouveaux produits

et par des investissements importants dans le domaine du cancer du sein :

- Achèvement du développement du test de Grade Génomique en Juin ;



- Achèvement du développement du test HER2 en novembre.

Le tableau ci-dessous reprend l'incidence des activités de Recherche et Développement sur les comptes consolidés pour l'année 2008 :

	31/12/2008
Coûts de R&D incluant la dotation aux amortissements	1 356 751
Activation de frais de développement	985 881
Amortissement des frais de développement	22 280

## 8. Filiales et participations

La Société Ipsogen détient actuellement 100% du capital et des droits de vote de la société Ipsogen, Inc. située au 300 George Street, Suite 315, New Haven CT 06511 USA et dont l'activité est la distribution sur le continent américain des produits d'Ipsogen SA. En 2008, Ipsogen Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 1,93MUS\$. Cette filiale ne détient pas de participation dans notre Société.

Au 31 décembre 2008, le capital social d'Ipsogen Inc est 1 000 USD divisé en 200 actions et son résultat net est de -291 856,66 USD.

## 9. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Titulaire	% du capital détenu
Matignon Investissement & Gestion	17,50%
SGAM	16,86%
Vincent Fert	5,94%
Dahlia A. Sicar	4,43%
Headway Investment Partner II L.P	3,82%
Connecticut Innovations Incorporated	3,81%
Octalfa	2,62%
Stéphane Debono	2,17%
Sofipaca	1,93%
Kevin Rakin	1,59%
Samenar	1,53%
Fabienne Hermitte	1,36%
Institut Paoli Calmettes	1,32%
Viveris Management	1,30%
Bertrand Jordan	1,04%
Monika Schrod	0,28%
Stratcarl SARL	0,07%
Jean-Pierre Gloton	0,06%
Stanislas Piot	0,04%
Public	32,31%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

## 10. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société.

## 11. Comptes de l'exercice - Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître une perte d'un montant de 89 184 euros.

Nous vous proposons en conséquence d'affecter cette perte de la façon suivante :

100% en Report à nouveau

Nous vous rappelons en outre qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître une perte d'un montant de -1 104 501 euros.

## 12. Dépenses visées a l'article 39-4 du C.G.I

Néant.

### **13. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions des articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **14. Tableau des délégations**

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

### **15. Conventions réglementées prévues à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

#### **Conventions réglementées 2007**

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Rémunération de Monsieur Vincent Fert

La rémunération de Monsieur Vincent Fert, au titre de l'année 2008, s'est établie à 167 598.34 euros.

Contrat de travail de Monsieur Stéphane Debono

Nature et objet : contrat de travail de Monsieur Stéphane Debono, conclu en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, en qualité de directeur adjoint en charge de l'informatique de réseaux et d'Internet, ainsi que des programmes de recherche et développement de la bio-informatique.

Modalités : la rémunération de Monsieur Stéphane Debono, au titre de l'année 2008, s'est établie à 121 283.56 euros.

Contrat de retraite complémentaire article 83

Nature et objet : Contrat de retraite complémentaire article 83 souscrit au profit des cadres de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1999, pour un taux de cotisations égal à 2% des salaires bruts versés.

Modalités : Les sommes versées à ce titre en 2008 ont été de 3 591.98 euros pour Monsieur Debono et de 2 425.71 euros pour Monsieur Fert.

#### **Conventions conclues au cours de l'exercice**

Contrat de prestation de conseil avec Monsieur Kevin Rakin, administrateur de la Société

Ipsogen et Monsieur Rakin ont signé un contrat de prestation de service pour une durée de 2 ans, durant laquelle Monsieur Rakin reçoit une somme de 10 000US\$ par mois. Au cours de l'année 2008, Monsieur Rakin a perçu à ce titre un montant de 82 184 euros, correspondant à une prestation de 12 mois.

Convention d'avance en compte courant avec Ipsogen Inc.

Le 7 septembre 2007, Ipsogen SA et Ipsogen Inc. ont signé une convention d'avance en compte courant pour un montant de 377 977 euros. Cette avance portait un intérêt capitalisé de 8% annuel du à la conversion par Connecticut Innovations des obligations convertibles en actions au moment de l'introduction en bourse. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, cette avance en compte courant porte un intérêt de 2,5% par an.

### **16. Conventions courantes conclues a des conditions normales prévues à l'article L. 225-39 du Code de commerce**

Néant.

## 17. Choix du mode d'exercice de la direction générale de la société

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par le Président du conseil d'administration qui assume également les fonctions de directeur général

## 18. Information concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Le tableau ci-après présente les informations concernant la composition du conseil d'administration de la Société.

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercé dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité
M. Vincent Fert	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Président directeur général	Président directeur général d'Ipsogen, Inc.
M. Stéphane Debono	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Membre du conseil d'administration	Membre du conseil d'administration d'Ipsogen, Inc.
Matignon Investissement & Gestion représentée par M. Guillaume Connan	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Membre du conseil d'administration	Matignon Investissement & Gestion est administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Air in Space</li> <li>- Arterial Remodelling Technologies</li> <li>- Eurogentec</li> <li>- Fournitures Hospitalières</li> <li>- G.I.I.S</li> <li>- Glucolight</li> <li>- Kadrige</li> <li>- Lacie</li> <li>- Mapi</li> <li>- Nanobiotix</li> <li>- Nature</li> <li>- Orteq</li> <li>- Telalangue</li> <li>- Vichy Investissement et Finance</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité
Kevin Rakin	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Membre du conseil d'administration	Chairman et CEO de : - Advanced BioHealing, Inc. Administrateur de Vion Pharmaceuticals, Inc
Octalfa S.A.S, représentée par M. Gilles Alberici	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Membre du conseil d'administration	Octalfa est administrateur de : - Alize Pharma II - Eusa Pharma, Inc.
Société Générale Asset Management Alternative Investments, S.A. représentée par Mme Midori Yokoyama	Conseil d'Administration du 16 septembre 2008	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Membre du conseil d'administration	SGAI est administrateur des sociétés suivantes dans le domaine de la Santé :  - Biosystems International - Cytomics - Trophos - Genomic Vision - Urogene - Gloster - AbAg - Cryolog - Force A - Akaeno  - Scynexis Inc.  - Genome Quest

Le tableau ci-dessous présente les informations concernant le censeur qui participe aux séances du conseil d'administration mais ne dispose pas d'une voix délibérative :

Nom, prénom ou dénomination sociale du censeur	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercée dans la Société ou sa filiale
Connecticut Innovations Inc., représentée par M. Russell Tweeddale	20 mars 2008 (suite à la transformation de la Société en S.A.)	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013	Censeur d'Ipsogen S.A  Administrateur d'Ipsogen, Inc.

## 19. Méthode de présentation des comptes annuels

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### Changement de méthode

Néant

## 20. Prise de participation en 2008

Néant

## 21. Résolutions

Les projets de résolutions qui vous sont soumis à titre ordinaire reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

**Le conseil d'administration**

**TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de commerce)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	295 002	329 036	329 036	366 782	885 477
Nbre des actions ordinaires existantes	147 501	164 518	165 446	183 391	4 427 384
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	936 020	1 198 768	1 461 733	2 258 735	3 328 214
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 198 665-	1 096 231-	613 386-	707 986 -	3 796
Impôts sur les bénéfices	60 117-	54 231-	63 918-	108 486 -	446 449-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 430 732-	1 187 254-	608 148-	882 903 -	89 184-
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	7.72-	6.33-	3.32-	3.27 -	0,10
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9.70-	7.22-	3.68-	4.81 -	0,02-
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés	30	27	24	26	37
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 008 372	1 030 048	781 344	1 009 959	1 796 512 1 796 512
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	244 162	278 473	231 747	460 228	776 431

**TABLEAU DES DELEGATIONS**  
(Article L. 225-100 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2008 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008 :

<i>Nature de l'autorisation</i>	<i>Date de l'assemblée générale</i>	<i>Durée</i>	<i>Plafond cumulé</i>	<i>Mise en œuvre de la délégation par le conseil d'administration</i>
Délégation, sous condition suspensive de la réalisation de l'Introduction en Bourse, au conseil d'administration, à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	20 mars 2008	26 mois	600.000 €	
Délégation, sous condition suspensive de la réalisation de l'Introduction en Bourse, au conseil d'administration, à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance		26 mois		
Délégation au conseil d'administration, à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance		26 mois <sup>(1)</sup>		
Délégation, sous condition suspensive de la réalisation de l'Introduction en Bourse, au conseil d'administration, à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres		12 mois		
Délégation au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription		26 mois <sup>(1)</sup>		
Délégation au conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers		18 mois <sup>(2)</sup>		
Délégation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	18 décembre 2008	38 mois	5 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	
Délégation au conseil d'administration à l'effet de consentir des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise <sup>(3)</sup>		18 mois		
Délégation au conseil d'administration à l'effet de consentir des bons de souscription d'actions		18 mois		

(1) initialement 7 mars 2009 mais automatiquement porté à 26 mois du fait de l'introduction en bourse

(2) initialement 7 mars 2009 mais automatiquement porté à 18 mois du fait de l'introduction en bourse

(3) délégation mise en œuvre au cours de l'exercice 2009



Fait à Marseille,

Le 24 avril 2009,

Vincent Fert

**Président du conseil d'administration**

## **2 - Comptes consolidés et annexes**

## 1. Comptes consolidés

### a) Bilan

(En euros)	Note	2006	2007	2008
<b>Actif courant</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	505 843	3 023 133	13 331 405
Instruments financiers courants	2 g	-	-	175 046
Créances clients, nettes	5	321 328	462 549	966 331
Stocks, nets	6	171 714	242 759	386 688
Crédit d'impôt recherche - Part à moins d'un an	18 c	39 224	59 599	600 744
Créances courantes et charges constatées d'avance	7	290 716	664 896	491 781
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>1 328 825</b>	<b>4 452 936</b>	<b>15 951 995</b>
<b>Actif non courant</b>				
Immobilisations corporelles, nettes	8	100 782	295 850	481 364
Immobilisations incorporelles, nettes	9	128 209	551 760	1 588 082
Crédit d'impôt recherche - Part à plus d'un an	18 c	209 055	158 292	-
Impôt différé actif	23	-	39 400	-
Autres actifs non courants	10	121 879	58 815	91 036
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>559 925</b>	<b>1 104 117</b>	<b>2 160 482</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 888 750</b>	<b>5 557 053</b>	<b>18 112 477</b>
<b>Passif courant</b>				
Dettes fournisseurs		235 449	574 969	1 022 422
Autres passifs courants	11	39 314	11 546	313 431
Dettes fiscales et sociales	12	218 211	361 243	674 694
Dettes financières à long terme – Part à moins d'un an	13	60 698	3 285 492	-
Engagement de crédit-bail – Part à moins d'un an	13	23 620	24 933	20 769
Avances – Part à moins d'un an	13	41 764	-	-
<b>Total du passif courant</b>		<b>619 056</b>	<b>4 258 183</b>	<b>2 031 316</b>
<b>Passif non courant</b>				
Avances - Part à plus d'un an	13	77 886	509 823	360 000
Dettes financières à long terme – Part à plus d'un an	25	13 720	13 720	13 720
Engagement de crédit-bail – Part à plus d'un an	13	17 627	24 762	51 903
Provisions	14	61 500	131 500	234 720
Provision pour indemnités de fin de carrière	15	45 643	54 997	66 843
Produits constatés d'avance – Part à plus d'un an	21	-	-	214 879
<b>Total du passif non courant</b>		<b>216 376</b>	<b>734 802</b>	<b>942 065</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	16	329 036	366 782	885 477
Primes d'émission	17	7 359 904	7 668 024	22 224 767
Réserves	17	(6 048 170)	(6 157 061)	(6 866 646)
Résultat part du groupe		(587 450)	(1 313 677)	(1 104 501)
<b>Total des capitaux propres part du groupe</b>		<b>1 053 320</b>	<b>564 068</b>	<b>15 139 097</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 053 320</b>	<b>564 068</b>	<b>15 139 097</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 888 750</b>	<b>5 557 053</b>	<b>18 112 477</b>

## b) Compte de résultat

(En euros)	Note	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Chiffre d'affaires Produits		1 094 570	2 059 600	3 884 481
Chiffre d'affaires Services		482 595	480 045	240 535
<b>Total du chiffre d'affaires</b>		<b>1 577 165</b>	<b>2 539 645</b>	<b>4 125 016</b>
Financements publics de dépenses de recherche	18	63 918	108 486	216 540
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 641 083</b>	<b>2 648 131</b>	<b>4 341 556</b>
Coût de production Produits		361 129	548 939	998 589
Coût de production Services		297 800	292 473	170 696
Coûts marketing et commerciaux		526 162	666 679	1 744 943
Coûts de recherche et développement		674 013	1 201 619	1 356 751
Coûts généraux et administratifs		364 511	1 142 857	1 330 969
Autres (produits) et charges opérationnels, nets	21	(24 621)	7 083	6 035
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 198 994</b>	<b>3 859 650</b>	<b>5 607 984</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(557 911)</b>	<b>(1 211 520)</b>	<b>(1 266 428)</b>
Produits financiers	22	31 352	46 208	479 908
Charges financières	22	(60 892)	(190 035)	(276 305)
<b>Impôt société</b>	23	-	41 669	(41 676)
<b>Résultat net</b>		<b>(587 450)</b>	<b>(1 313 677)</b>	<b>(1 104 501)</b>
<b>Résultat net par action</b>	26	<b>(0,36)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,33)</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	26	<b>(0,36)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,33)</b>

### c) Tableau des flux de trésorerie

	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2006	2007	2008
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Résultat de l'exercice		(587 450)	(1 313 677)	(1 104 501)
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités opérationnelles</b>				
Amortissements et dépréciations		78 477	95 743	155 614
Provisions	14, 15	11 009	79 355	115 066
Plus ou moins values de cessions d'actifs		5 058	(8 000)	(838)
Variation de l'impôt différé		-	(39 400)	39 400
Variation du besoin en fonds de roulement		(122 382)	258 721	386 901
Paievements en actions	20	-	463 652	623 184
Charge d'intérêt	13	-	99 891	248 349
<b>Trésorerie nette provenant des/(absorbée par les) opérations</b>		<b>(615 288)</b>	<b>(363 715)</b>	<b>463 175</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(14 968)	(242 558)	( 241 135)
Acquisition et production d'immobilisations incorporelles		(92 567)	(439 734)	(1 080 868)
Cessions d'immobilisations		3 928	8 000	1 395
Acquisition d'instruments financiers courants		-	-	(175 046)
Variation des actifs non courants		-	63 064	(32 221)
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>		<b>(103 607)</b>	<b>(611 228)</b>	<b>(1 527 875)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Produit net de l'émission d'actions en numéraire		-	42 612	11 714 612
Produit net de l'émission d'OCABSA	13	-	3 488 855	-
Avances reçues		138 583	71 938	-
Remboursements d'avances, dettes financières et crédit-bail		(62 993)	(126 082)	(182 852)
Intérêts décaissés		-	-	( 173 015)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>75 590</b>	<b>3 477 323</b>	<b>11 358 745</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(643 305)</b>	<b>2 502 380</b>	<b>10 294 045</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	1 150 881	505 843	3 023 133
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie		(143)	15 065	11 495
Variation des plus-values latentes sur équivalents de trésorerie	4	(1 590)	(155)	2 732
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>505 843</b>	<b>3 023 133</b>	<b>13 331 405</b>

#### d) Tableau de variation des capitaux propres

(En euros)	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>		183 391	366 782	7 668 024	(6 157 061)	(1 313 677)	564 070	-	564 070
Augmentation de capital par exercice de BSA -janvier à mars 2008	16	30 094	60 188	659 610			719 798	-	719 798
Division de la valeur nominale des actions	16	1 921 365					-		-
Augmentation de capital par exercice de BSA -avril à décembre 2008	16	34 940	19 934	371 385			391 319	-	391 319
Conversion des OCABSA	16	558 146	111 629	3 249 197			3 360 826		3 360 826
Produit net de l'émission d'actions lors de l'introduction en bourse	16	1 634 718	326 944	10 276 551			10 603 495		10 603 495
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(1 313 677)	1 313 677	-	-	-
Résultat de l'exercice						(1 104 501)	(1 104 501)	-	(1 104 501)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					2 732		2 732	-	2 732
Réserve de conversion					(21 828)		(21 828)	-	(21 828)
Paiements en actions	20				623 184		623 184	-	623 184
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>		<b>4 427 384</b>	<b>885 477</b>	<b>22 224 767</b>	<b>(6 866 648)</b>	<b>(1 104 501)</b>	<b>15 139 095</b>	<b>-</b>	<b>15 139 095</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>		<b>164 518</b>	<b>329 036</b>	<b>7 359 904</b>	<b>(6 048 170)</b>	<b>(587 450)</b>	<b>1 053 320</b>	<b>-</b>	<b>1 083 305</b>
Augmentation de capital - janvier 2007	16	928	1 856	58 130			59 986	-	59 986
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission				(17 374)			(17 374)	-	(17 374)
Transformation des actions de préférence B en actions de préférence A	16	17 945	35 890	-35 890			-	-	-
Composante capitaux propres des OCABSA	13			303 254			303 254	-	303 254
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(587 450)	587 450	-	-	-
Résultat de l'exercice						(1 313 677)	(1 313 677)	-	(1 313 677)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					(155)		(155)	-	(155)
Réserve de conversion					15 062		15 062	-	15 062
Paiements en actions	20				463 652		463 652	-	463 652
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>		<b>183 391</b>	<b>366 782</b>	<b>7 668 024</b>	<b>(6 157 061)</b>	<b>(1 313 677)</b>	<b>564 070</b>	<b>-</b>	<b>564 070</b>

## 2. Notes aux états financiers consolidés

### 1. La Société

Ipsogen SA (« la Société ») est une société de diagnostic moléculaire, dont l'activité vise au développement et à la commercialisation de diagnostics dans le domaine de l'oncologie. Ipsogen a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée et a été transformée en société anonyme le 20 mars 2008. La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 10 juin 2008. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. La Société a décidé d'appliquer le référentiel IFRS sur une base volontaire.

Au 31 décembre 2008, la Société avait plus de 60 produits commercialisés et de nombreux autres en développement.

Ces états financiers selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 mars 2009 et ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se réunira le 20 mai 2009.

### 2. Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### a) Base de préparation

Les états financiers annuels de la Société ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur.

#### *Normes, amendements et interprétations publiés entrant en vigueur en 2008*

Les normes, amendements et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour l'exercice 2008 :

Amendement IAS 39 et IFRS 7, Reclassement d'actifs financiers (applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008). Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IFRIC 11, actions propres et transactions intragroupe (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007). L'application de cette interprétation n'a pas entraîné de modification des méthodes comptables de la Société.

IFRIC 12, Concessions de services (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008), ne s'applique pas aux activités de la Société.

IFRIC 14, Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008), n'est pas applicable à la Société en l'absence de financement de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

*Normes, amendements et interprétations publiés non encore entrés en vigueur en 2008 et qui n'ont pas été adoptés par anticipation*

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société sont :

La norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), requiert la présentation d'un état de variation des capitaux propres spécifique aux transactions avec les actionnaires, à l'exclusion des autres éléments du résultat global qui seront présentés soit dans état du résultat global distinct, soit dans deux états, le compte de résultat et l'état du résultat global. L'amendement édicte également une obligation d'information sur les autres éléments du résultat global recyclés dans le résultat de la période. La Société appliquera les modifications de présentation introduites par l'amendement, qui ne modifient pas substantiellement la lecture de ses comptes, à compter de l'exercice 2009.

L'Amendement de la norme IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), requiert la capitalisation des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs éligibles, c'est-à-dire ceux qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Cet amendement supprimera l'option pour la comptabilisation en charges de ces coûts d'emprunts. La Société appliquera l'amendement d'IAS 23 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Celui-ci n'aura pas d'incidence significative en l'état actuel de ses opérations et compte tenu de sa structure financière.

L'Amendement de la norme IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) n'aura pas d'incidence sur les états financiers du Groupe dans le périmètre actuel de ses activités.

Les amendements à IAS 32, Instruments financiers : Présentation et d'IAS 1 Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), ne s'appliquent pas aux activités du Groupe dans son périmètre actuel.

Les amendements à IFRS 1, Première application des normes internationales d'information financière et IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée (applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), ne sont pas applicables à la Société qui ne prépare pas d'états financiers individuels selon les normes IFRS.

Les amendements d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions (applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations, ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où ses plans d'options ne comportent pas de conditions accessoires à l'acquisition des droits au sens de la norme révisée.

IFRS 8, Segments opérationnels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009), remplace la norme IAS 14 et requiert la mise en œuvre d'une « approche de gestion » (« management approach ») selon laquelle l'information présentée doit refléter celle utilisée par l'entreprise dans son reporting interne. La Société appliquera IFRS 8 à compter de l'exercice 2009. L'impact attendu est en cours d'estimation par la direction, et sera influencé par l'évolution de l'information de gestion.

IFRIC 13, Programmes de fidélisation clients (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008), n'est pas applicable aux activités de la Société dans leurs modalités actuelles.

IFRIC 15, Contrats de construction immobilière (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ne s'applique pas aux activités du Groupe.



IFRIC 16, Couvertures de l'investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008), n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe dans leur périmètre actuel.

IFRIC 17, Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ne s'applique pas au Groupe.

IFRIC 18, Actifs reçus de clients (applicable aux transferts d'actifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009), n'est pas applicable aux activités de la Société.

## **b) Méthodes de consolidation**

### *Filiales*

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, Ipsogen Inc., qu'elle a créée.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale ont été alignées sur celle de la Société.

## **c) Conversion des opérations en devises**

### *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers*

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Sur les exercices présentés, la seule entité concernée par des opérations en devises est la filiale américaine Ipsogen Inc, dont les opérations n'étaient ni autonomes ni significatives avant 2007. A compter de cette date, la filiale prenant progressivement son autonomie, c'est le dollar US qui a été déterminé comme étant sa monnaie fonctionnelle.

### *Transactions et soldes*

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres au titre de la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

### *Entités consolidées*

Les comptes des entités de la Société dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date du bilan ;
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen, et
- les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, ce principe de conversion ne s'applique qu'à la filiale américaine Ipsogen Inc.

#### **d) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions.....	10 ans
Matériel de recherche et installations techniques .....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 ans
Matériel informatique .....	3 ans

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les autres produits / (charges) opérationnels, nets.

Certaines immobilisations corporelles font l'objet de financements en crédit-bail. L'information relative aux engagements minima futurs au titre de ces contrats est donnée en note 13.

#### **e) Immobilisations incorporelles**

Elles sont inscrites à l'actif du bilan si, et seulement si, les deux conditions suivantes sont remplies:

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et si
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

##### *Brevets et licences*

Les brevets et licences acquis sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé de façon linéaire afin de répartir le coût des brevets et licences sur leur durée d'utilité estimée, laquelle pour les licences est assimilée aux durées de validité des brevets correspondants, qui s'échelonnent de 2010 à 2025.

##### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche, qui correspondent aux activités de recherche fondamentale, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et que la Société peut démontrer :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La Société doit démontrer en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

- la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production comprenant :
  - o les coûts des matériaux et services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
  - o les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif ;
  - o les droits d'enregistrement et coûts de dépôt de brevet ;
  - o l'amortissement des brevets acquis et licences utilisés pour générer l'actif ;
- une fraction des charges indirectes de production dans la mesure où elles sont directement attribuables.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle les premières ventes relatives au projet sont réalisées. Cette date est également le point de départ de l'amortissement.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration des brevets d'inventions attachés aux produits, qui s'échelonnent jusqu'à 2025.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de répartir le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit essentiellement 1 à 3 ans pour les logiciels.

#### **f) Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Les immobilisations incorporelles non mises en service font l'objet d'un test de dépréciation, dont les modalités reflètent l'expérience de la Société dans le lancement de nouveaux produits et l'obtention de l'agrément sur de nouveaux marchés, et la matérialité des montants concernés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants.

Le bien fondé du maintien à l'actif des valeurs relatives aux frais de développement est apprécié en fonction des indices suivants :

- persistance du marché,
- capacité des ventes à absorber l'amortissement des frais de développement compte tenu des évolutions de prix constatés,
- maintien des droits sur la propriété intellectuelle.

## g) Disponibilités et placements

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance recommandée est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires.

Dans le bilan, les découverts bancaires sont le cas échéant inclus dans les emprunts parmi les dettes financières. La Société ne détenait aucun découvert bancaire significatif sur les exercices présentés.

### *Instruments financiers courants*

Les instruments financiers courants sont constitués d'un certificat de dépôt souscrit par Ipsogen Inc, dont l'échéance à la souscription est de neuf mois.

### *Placements en instruments financiers*

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat représente un placement de trésorerie transitoire ou permanent non spéculatif. La Société classe ses placements selon l'une des deux catégories suivantes : placements détenus jusqu'à l'échéance fixe et titres disponibles à la vente.

Les placements à échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont classés en "placements détenus jusqu'à l'échéance". Les placements dont l'échéance n'est pas déterminée, aisément cessibles par la Société pour faire face à un besoin de trésorerie ou en réponse à une variation des taux d'intérêt, sont classés en "titres disponibles à la vente".

Les titres disponibles à la vente, comprenant principalement des titres négociables, sont valorisés à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. Pour les placements cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée en référence au cours acheteur en bourse. Les gains sur titres disponibles à la vente sont enregistrés dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de leur cession, remboursement ou dépréciation, date à laquelle le montant antérieurement reconnu dans les capitaux propres est inclus dans le résultat de l'exercice.

La direction détermine le classement approprié de ses placements à la date d'acquisition et revoit celui-ci sur une base régulière.

## h) Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production sur la base d'une capacité d'exploitation normale. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

### **i) Clients et fournisseurs**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dès lors que le délai de règlement est significatif, déduction faite des éventuelles dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dès lors que le délai de règlement en est significatif.

### **j) Capitaux propres, instruments composés et passifs financiers**

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs de la Société après déduction de tous ses passifs.

La Société comptabilise séparément les composantes d'un instrument financier qui (a) crée un passif financier et (b) confère au porteur de l'instrument une option de conversion de l'instrument financier en instrument de capitaux propres de la Société. Ainsi, les obligations, convertibles par les porteurs en un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société constituent un instrument financier composé. Un tel instrument comprend deux composantes : un passif financier (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier) et un instrument de capitaux propres (une option d'achat que le porteur a le droit, pendant une durée déterminée, de convertir en un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société).

Le classement des éléments de passif et de capitaux propres d'un instrument convertible n'est pas revu du fait de l'évolution de la probabilité qu'une option de conversion sera exercée. L'obligation contractuelle de la Société de pourvoir aux paiements futurs demeure jusqu'à ce qu'elle s'éteigne à travers la conversion, l'échéance de l'instrument ou toute autre transaction.

Selon l'approche décrite précédemment, la Société, lorsqu'elle émet une obligation convertible en actions ordinaires détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée. L'évaluation est fondée sur le scénario le plus probable relativement à l'exercice de l'option de remboursement anticipé au choix du porteur, mais en excluant les cas de conversion obligatoire. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble.

Lorsqu'elle émet ses instruments de capitaux propres, la Société encourt habituellement différents coûts. Ces coûts peuvent inclure les droits d'enregistrement et autres droits acquittés aux autorités de réglementation, les sommes versées à des conseils juridiques, comptables et autres conseils professionnels, les coûts d'impression et les droits de timbre. Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent) dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction portant sur les capitaux propres et qui auraient été évités en l'absence d'émission. Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée sont comptabilisés comme une charge.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes passif et capitaux propres de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. Les coûts de transaction qui sont communs à plusieurs transactions sont répartis entre ces transactions sur une base d'imputation rationnelle et cohérente avec des transactions similaires.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus, déterminés comme indiqué ci-dessus dans le cas d'un instrument composé. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti ; la différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **k) Impôt sur les bénéfices**

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

### **l) Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. N'étant pas subordonné au paiement d'impôts, le crédit d'impôt recherche est présenté au sein des produits d'exploitation dans la rubrique Financements publics de dépenses de recherche. Exceptionnellement, et dans le cadre du plan de relance de l'économie, toutes les créances non utilisées au 31 décembre 2008 deviennent remboursables immédiatement, ce qui explique l'absence de part à plus d'un an dans les comptes de l'exercice.

Le crédit d'impôt recherche sur les dépenses engagées en 2008 est désormais calculé uniquement en fonction des dépenses de l'année et leur est donc directement affectable (IAS 20.26). Antérieurement, le crédit d'impôt recherche comportait une part assise sur l'accroissement des dépenses en regard de celles des années antérieures.

Cette modification du régime fiscal a eu pour incidence :

- d'augmenter de façon très significative le montant de l'aide octroyée à la Société (cf. Note 18.c) ;
- une adaptation des modalités d'application de la méthode comptable suivie à ces nouvelles conditions. Ainsi, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :
  - o la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en Produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des frais de développement ;
  - o la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2000.

### **m) Autres aides publiques**

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le détail de ces aides est fourni en Note 18.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Une subvention publique à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits linéairement sur la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi financés.

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2006, la Société a bénéficié du statut de Jeune Entreprise Innovante, ("JEI"). A ce titre, elle a bénéficié de réductions de charges de sécurité sociale pour ses salariés affectés principalement à des projets de recherche, qui ont été comptabilisées en réduction des charges de personnel.

### **n) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions**

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de fin de carrière, versée par la Société lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies). Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance ;
- versements de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant le taux d'intérêt des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant. Les éventuels écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés selon la méthode du corridor.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

### **o) Contrats de location**

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles significatives sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les contrats de location-financement en vigueur sur les exercices présentés sont des contrats de crédit-bail. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus.

Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les passifs au sein des rubriques Engagement de crédit-bail. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat

de location financement est amortie sur la durée la plus courte de la durée d'utilité et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### **p) Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'échéance peut en être déterminée de façon fiable. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

#### **q) Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les revenus de la Société résultent de la vente de produits de diagnostic ainsi que de prestations de services pour comptes de tiers.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société. Pour que le montant puisse être considéré comme étant évalué de façon fiable, toutes les éventualités se rapportant à la vente doivent avoir été levées.

Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison.

Pour les recettes des contrats de sous-licence :

- les montants facturables au titre de la signature du contrat (« upfront »), qui rémunèrent un accès à la technologie et les investissements de Business Development, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat ;
- les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs (« milestone ») sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs ;
- les redevances sont enregistrées en chiffre d'affaires selon la substance du contrat, généralement sur la base déclarative fournie par le sous-licencié de son chiffre d'affaires réalisé en utilisant la technologie licenciée ;
- le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé dès lors que la signature des parties au contrat a eu lieu au plus tard à la clôture de l'exercice.

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est constaté à l'avancement des coûts.



#### **r) Classement des charges courantes**

Le coût de production inclut le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toutes natures relatives aux activités de production comme le paiement des redevances issues de l'acquisition de licences.

Les charges commerciales incluent le coût des du département Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Ces charges prennent aussi en compte les primes et les commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou des agents indépendants ainsi que les coûts de publicité et de promotion des ventes.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires et à la propriété intellectuelle y compris les amortissements.

Les frais de direction et d'administration regroupent les coûts des fonctions de Direction Générale et Support (Secrétariat général, finance, ...).

Les frais indirects sont affectés proportionnellement à l'effectif de production, de marketing, vente et administration commerciale, de R&D et de direction et d'administration. Ils comprennent essentiellement les frais d'assurance qualité, du service commun laboratoire, les primes d'assurance, les loyers ainsi que les charges locatives, les frais d'administration réseau et de support technique.

#### **s) Paiements en actions**

La Société comptabilise les biens ou services reçus ou acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions, au moment où elle obtient les biens ou au fur et à mesure qu'elle reçoit les services. La juste valeur des services rendus par des employés et des personnes physiques fournisseurs de services, en échange de l'octroi d'options de souscription d'actions, est comptabilisée en charges. La Société comptabilise en contrepartie soit une augmentation de ses capitaux propres si les biens ou services ont été reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres, soit un passif si les biens ou services ont été acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de publication scientifique). Ces dernières sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes «Capital social» (valeur nominale) et « Primes d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

#### **t) Autres éléments du résultat global**

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, sur une ligne distincte du tableau de variation des capitaux propres.

### u) Information sectorielle

L'analyse sur l'identification des secteurs d'activité et des secteurs géographiques conformément aux critères prévus par la norme IAS 14 (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des services, type de clientèle, environnement réglementaire, ...) a permis d'identifier 2 secteurs primaires : produits et services et 4 secteurs secondaires : France, Union Européenne, Amérique du Nord et Reste du Monde.

Les affectations analytiques par secteurs primaires des postes du bilan n'ont pas été réalisées car le système comptable de la Société ne permettant pas de comptabiliser les actifs par secteur, toute ventilation ne pourrait être qu'arbitraire. De plus, tous les secteurs font partie des mêmes entités, avec des moyens et des tiers (principalement les fournisseurs) régulièrement communs.

L'information sectorielle présentée s'appuie sur la comptabilité analytique, elle-même issue de la comptabilité générale, et comprend la présentation par secteur d'activité de la ventilation du chiffre d'affaires et des coûts de production afférents aux deux secteurs primaires.

## 3. Estimations et jugements comptables déterminants

La Société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. La direction exerce également son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Les estimations et les jugements risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante, ainsi que les jugements de la direction lors de l'application des méthodes comptables ayant un impact significatif sur les montants comptabilisés sont analysés ci-après.

### a) Frais de développement et aide publique afférente

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif en application des principes décrits en Note 2 e. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration du brevet d'invention attaché au produit. En effet, dans le secteur d'activité de la Société, la durée d'utilité des produits de type « biomarqueurs » est très longue. Les frais de développement non mis en service font l'objet d'un test de dépréciation, dont les modalités reflètent l'expérience de la Société dans le lancement de nouveaux produits et l'obtention de l'agrément sur de nouveaux marchés, et la matérialité des montants concernés.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la fraction du crédit d'impôt recherche relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en Produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des frais de développement.

Au 31 décembre 2008, la valeur nette comptable des frais de développement s'élevait à 1 303 564 euros ; elle était de 339 963 euros au 31 décembre 2007. A cette même date, le montant net total des produits constatés d'avance afférents au crédit d'impôt recherche était de 229 909 euros (néant au 31 décembre 2007).

### b) Provisions

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Dans le cadre de litiges l'opposant à d'anciens salariés, la Société, après avoir pris l'avis de ses avocats, intègre dans ses hypothèses les conséquences défavorables des possibilités d'appel. L'estimation de la provision est généralement assise sur le montant réclamé par la partie adverse, hors dommages et intérêts lorsque les prétentions formées par le salarié à cet égard sont manifestement infondées. Compte tenu de cette approche, le montant finalement décaissé pourrait se situer dans une fourchette allant de 0 à 150% du montant provisionné, ce qui se traduirait lors des exercices ultérieurs par une variation de provision s'échelonnant entre la reprise de provisions non utilisées pour 235 milliers d'euros dans le premier cas (décaissement de 0% du montant provisionné), la dotation de provisions complémentaires pour 117 milliers d'euros dans le second cas (décaissement de 150% du montant provisionné).

### **c) Chiffre d'affaires résultant de contrats de sous-licence**

Lors de la reconnaissance des revenus générés par la signature en 2008 des contrats de sous-licence, la direction a jugé que les méthodes comptables décrites en Note 2 q reflètent la substance des contrats. En particulier :

- les montants facturables au titre de la signature des contrats ont été immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet des contrats car ils rémunèrent un accès à la technologie. Le chiffre d'affaires comptabilisé à ce titre s'est élevé à 260 milliers d'euros ;
- le chiffre d'affaires relatif à certains contrats en négociation à la clôture de l'exercice, mais signés postérieurement, n'a pas été reconnu en considération du caractère substantiel des conditions restant à remplir pour la validité des contrats.

### **d) Valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise**

L'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre. L'historique de cours du titre de la Société étant jugé insuffisant, la volatilité a été estimée à 40% par référence à la volatilité observée sur les titres de six sociétés cotées opérant dans le secteur d'activité de la Société.

Les conditions d'acquisition des options sont prises en considération en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les biens ou les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit bien fondé sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement exerçable. La rotation du personnel a été projetée sur la base de l'historique récent observé au sein de la Société.

Compte tenu de l'interrelation entre les différentes hypothèses, et l'évaluation du coût des plans ayant été confiée à un prestataire externe, la Société n'a pas réalisé d'analyse de sensibilité à la variation des hypothèses mentionnées précédemment.

### **e) Instruments financiers composés (OCABSA – Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscription d'Actions)**

Lorsqu'elle émet une obligation convertible en actions ordinaires, la Société détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée. Lors de l'émission des OCABSA, la Société n'était pas en mesure, à ce stade de son développement, d'obtenir un tel financement d'une partie non liée. Aussi le taux retenu pour l'évaluation d'un passif analogue s'est appuyé sur une fourchette indicative résultant de consultations d'institutions financières actionnaires de la Société, sans engagement contractuel de leur part. L'évaluation était également fondée sur le scénario le plus probable relativement à la durée d'utilité de l'obligation convertible, compte tenu de l'option de remboursement anticipé. L'hypothèse considérée comme la plus probable a été la conversion au plus tôt à l'initiative des porteurs, celle-ci leur permettant de bénéficier de la liquidité de l'action lors de l'introduction en bourse de la Société. Ces hypothèses ont eu principalement une incidence sur la valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires, soit 303 milliers d'euros pour l'émission réalisée en 2007, laquelle est déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble.

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit (en euros) :

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Dépôts bancaires à court terme.....	100 811	3 023 133	501 122
Actifs financiers disponibles à la vente.....	405 032	0	12 830 283
<b>Total</b> .....	<b>505 843</b>	<b>3 023 133</b>	<b>13 331 405</b>
Dont plus-values latentes .....	155	-	2 732

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de parts de Fonds Communs de Placement de la catégorie Monétaire Euro, investis majoritairement en titres de créances d'une durée inférieure ou égale à trois mois.

S'agissant d'actifs disponibles à la vente, le montant des plus-values latentes relatives aux équivalents de trésorerie a été enregistré dans les capitaux propres.

#### 5. Créances clients, nettes

Ce poste s'analyse comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Créances clients brut .....	336 393	462 549	966 331
Provisions.....	15 065	0	0
<b>Créances clients nettes</b> .....	<b>321 328</b>	<b>462 549</b>	<b>966 331</b>

La Société vend ses produits à plus de 250 clients à travers le monde. En 2008, son premier client a représenté moins de 6% de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société a mis en place des procédures de suivi de l'encours client qui limitent les risques en cas de défaillance d'un client.

Une partie significative de ses clients sont des hôpitaux publics dont les risques de défaillance sont très faibles voire nuls.

## 6. Stocks, nets

Les stocks, nets s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31/12/2006
Matières premières et approvisionnements .....	30 684	35 242	30 684	0	35 242
Produits en cours .....	99 960	54 631	99 960	0	54 631
Produits finis.....	111 052	81 841	111 052	0	81 841
<b>Total .....</b>	<b>241 696</b>	<b>171 714</b>	<b>241 696</b>	<b>0</b>	<b>171 714</b>

(Montants en euros)	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31/12/2007
Matières premières et approvisionnements .....	35 242	69 134	35 242	0	69 134
Produits en cours .....	54 631	76 535	54 631	0	76 535
Produits finis.....	81 841	97 089	81 841	0	97 089
<b>Total .....</b>	<b>171 714</b>	<b>242 759</b>	<b>171 714</b>	<b>0</b>	<b>242 759</b>

(Montants en euros)	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31/12/2008
Matières premières et approvisionnements .....	69 134	143 784	69 134		143 784
Produits en cours .....	76 535	82 463	76 535		82 463
Produits finis.....	97 089	160 441	97 089		160 441
<b>Total .....</b>	<b>242 759</b>	<b>386 688</b>	<b>242 759</b>		<b>386 688</b>

Aucun stock n'a été donné en nantissement.

Les produits utilisés dans des activités de recherche, qui n'entrent pas dans le cycle de production pour être commercialisés, et non consommés à la clôture de l'exercice, ont été comptabilisés en charges constatées d'avance pour 161 483 euros au 31 décembre 2006, 19 692 euros au 31 décembre 2007 et 20 743 euros au 31 décembre 2008.

## 7. Créances courantes et charges constatées d'avance

Les créances courantes et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Avances fournisseurs.....	0	25 897	6 088
Personnel, avances versées.....	0	2 137	0
Organismes fiscaux.....	21 990	119 696	156 862
Autres créances .....	88 083	477 014	273 854
Charges constatées d'avance .....	180 643	40 152	54 977
<b>Total .....</b>	<b>290 716</b>	<b>664 896</b>	<b>491 781</b>

Les autres créances au 31 décembre 2008, d'un total de 273 854 € se décomposent comme suit :

- Produits à recevoir sur projets européens : 124 503 €
- Royalties à recevoir : 149 351 €.

Selon les principes décrits en Note 2 m, les subventions à recevoir sont inscrites en autres créances lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

Les produits utilisés dans des activités de recherche, et non consommés à la clôture de l'exercice, ont été inscrits en charges constatées d'avance pour 161 483 euros au 31 décembre 2006, 19 692 euros au 31 décembre 2007 et de 20 743 euros au 31 décembre 2008.

## 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	31/12/2005	Augment.	Dimin.	31/12/2006
Agencements des constructions.....	30 133	4 856	0	34 989
Matériel de laboratoire .....	692 526	5 332	3 799	694 059
Matériel informatique et mobilier .....	93 725	4 780	0	98 505
Matériel de transport	9 731	0	9 731	0
<b>Total, brut .....</b>	<b>826 115</b>	<b>14 968</b>	<b>13 530</b>	<b>827 553</b>
Amortissement cumulé des agencements des constructions .....	6 246	3 935	0	10 181
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire .....	572 769	53 858	1 858	624 769
Amortissement cumulé du matériel informatique et mobilier	84 009	7 813	0	91 822
Amortissement cumulé du matériel de transport	487	2 200	2 687	0
<b>Total des amortissements cumulés .....</b>	<b>663 511</b>	<b>67 806</b>	<b>4 545</b>	<b>726 772</b>
<b>Total, net .....</b>	<b>162 604</b>	<b>-52 838</b>	<b>8 985</b>	<b>100 782</b>

	31/12/2006	Augment.	Dimin.	31/12/2007
Agencements des constructions.....	34 989	10 384	0	45 373
Matériel de laboratoire .....	694 059	214 576	104 302	804 333
Matériel informatique et mobilier .....	98 505	49 666	0	148 171
<b>Total, brut .....</b>	<b>827 553</b>	<b>274 626</b>	<b>104 302</b>	<b>997 877</b>
Amortissement cumulé des agencements des constructions .....	10 181	4 574	0	14 755
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire..	624 769	67 832	104 302	588 299
Amortissement cumulé du matériel informatique et mobilier	91 822	7 152	0	98 974
<b>Total des amortissements cumulés .....</b>	<b>726 772</b>	<b>79 558</b>	<b>104 302</b>	<b>702 028</b>
<b>Total, net .....</b>	<b>100 781</b>	<b>195 068</b>	<b>0</b>	<b>295 850</b>

	31/12/2007	Augment.	Dimin.	31/12/2008
Agencements des constructions.....	45 373	8 123		53 496
Matériel de laboratoire .....	804 333	246 786	213 766	837 353
Matériel informatique et mobilier .....	148 171	43 326	822	190 675
<b>Total, brut .....</b>	<b>997 877</b>	<b>298 235</b>	<b>214 588</b>	<b>1 081 524</b>
Amortissement cumulé des agencements des constructions .....	14 755	5 446		20 201
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire..	588 299	86 307	213 201	461 405
Amortissement cumulé du matériel informatique et mobilier	98 974	19 849	265	118 558
<b>Total des amortissements cumulés .....</b>	<b>702 028</b>	<b>111 602</b>	<b>213 466</b>	<b>600 164</b>
<b>Total, net .....</b>	<b>295 850</b>	<b>186 633</b>	<b>1 122</b>	<b>481 360</b>

Les biens financés dans le cadre de crédits baux ou de locations longue durée correspondant à des contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 17.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle.  
Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (montants en euros) :

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Brevets, licences .....	127 456	291 391	379 198
Logiciels .....	24 791	26 991	34 171
Frais de développement.....	71 633	345 232	1 331 113
<b>Total coût d'acquisition.....</b>	<b>223 880</b>	<b>663 614</b>	<b>1 744 482</b>
Amortissement cumulé des brevets, licences.....	70 783	80 703	98 324
Amortissement cumulé des logiciels.....	24 438	25 882	30 528
Amortissement cumulé des frais de développement	451	5 269	27 549
<b>Amortissements cumulés.....</b>	<b>(95 672)</b>	<b>(111 854)</b>	<b>(156 401)</b>
	<b>128 209</b>	<b>551 760</b>	<b>1 588 081</b>

Les brevets et licences suivants ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation mentionnés en Note 2 e :

- Brevets Gabert
- Licences Protisvalor FQS et FQK
- Licence IGR
- Licence Genzyme WT1
- Licence NPM1 Xenomics
- Licence ULB
- Licence CCLU1

Les frais de développement inscrits à l'actif car ils respectent concomitamment les six critères présentés en Note 2 f concernent :

- le projet JAK2
- le projet BCR-ABL
- le projet CLLU1
- le projet WT1
- le projet Map Quant DX
- le projet GGI
- le projet MPL
- le projet NPM1

La direction a retenu les dates extrêmes suivantes pour l'activation des frais de développement :

- date de début :
  - o Projet JAK2 : acquisition de la licence d'exploitation, soit le 7 mars 2006 ;
  - o Projet BCR ABL : réunion de décision de démarrage du projet « enregistrement à la FDA », soit le 2 août 2007 ;
  - o Projet CLLU1 : plan de développement le 14 janvier 2008 ;
  - o Projet WT1 : l'entrée en conception a débuté le 18 décembre 2008 ;
  - o Projet Map Quant DX : plusieurs projets sont associés à cette plateforme dont le démarrage a commencé le 14 avril 2008 ;
  - o Projet GGI : ce projet a commencé avec l'embauche d'un ingénieur spécialisé le 25 novembre 2008 ;
  - o Projet MPL : le projet a été lancé le 15 février 2008 ;
  
- date de fin : en considérant que la fin de la phase de développement coïncide avec la réalisation des premières ventes relatives au projet ; les phases suivantes ont été identifiées :
  - o Projet JAK2 :
    - Mai 2006 – octobre 2006 : activation des frais inhérents aux kits 1 et 2
    - Octobre 2006 – mai 2007 : activation des frais inhérents au kit 3
    - Mai 2007 – octobre 2007 : activation des frais inhérents au kit 4
    - Janvier 2008 – juin 2008 : activation des frais inhérents des kits 1, 2 et 3 version CE ;
    - Juin 2008 – novembre 2008 : activation des frais inhérents au kit 5
  
  - o Projet BCR ABL :
    - Octobre 2007 - ... : développement en cours
  
  - o Projet CLLU1 :
    - Janvier 2008 – octobre 2008 : activation des frais relatifs au développement du kit Profile Quant.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles représentent une part non significative du coût de production sur les exercices présentés.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 2 f, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

## 10. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Dépôts et cautionnements.....	21 879	26 815	41 036
Compte à terme BNP nanti .....	100 000	32 000	0
Contrat de liquidité	0	0	50 000
<b>Total .....</b>	<b>121 879</b>	<b>58 815</b>	<b>91 036</b>

Le compte à terme BNP, nanti en garantie d'un contrat de crédit-bail a pris fin au mois de septembre 2008.

Les dépôts et cautionnements versés n'ont pas fait l'objet d'une actualisation, compte tenu de l'incidence non significative et en l'absence d'échéancier de recouvrement. Ces compte et dépôts ne sont pas productifs d'intérêts.

La mise en place d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc a entraîné le versement d'un montant de 50 000 euros à l'ouverture du compte, destiné à permettre à l'animateur de réaliser les



interventions prévues par le contrat. Ce versement a été comptabilisé en actif non courant au 31 décembre 2008.

## 11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	2006	2007	2008
Clients, avances et acomptes, avoirs à établir .....	5 861	5 303	3 722
Produits constatés d'avance .....	33 453	2 807	151 867
Coface APS à rembourser .....	-	-	157 842
Autres .....	-	3 436	-
<b>Total autres passifs courants .....</b>	<b>39 314</b>	<b>11 546</b>	<b>313 431</b>

L'augmentation des produits constatés d'avance reflète la comptabilisation de certains contrats de sous-licence selon les modalités décrites en Note 2 q.

Les avances reçues de la Coface sont devenues exigibles lorsque les recettes ont excédé les frais de prospection financés.

## 12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et autres dettes sociales se ventilent comme suit :

(Montants en euros)	2006	2007	2008
Dettes fiscales .....	51 819	95 680	146 541
Personnel, rémunérations dues .....	274	-	3 110
Autres dettes sociales .....	166 118	265 563	525 043
<b>Total dettes fiscales et sociales .....</b>	<b>218 211</b>	<b>361 243</b>	<b>674 695</b>

Les autres dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les charges sociales du mois de décembre et du 4<sup>ème</sup> trimestre à payer pour le 15 janvier, ainsi que les primes à payer au personnel et les charges sociales correspondantes, y compris l'intéressement des salariés pour 70 762 €.

## 13. Dettes financières, avances et crédit-bail

### a) Avances

Ce poste comprend un financement OSEO, dont tout ou partie est remboursable en fonction du succès technique ou commercial des projets financés.

La Société bénéficie d'une aide remboursable de 740 000 € accordée par OSEO pour le développement d'une gamme de tests d'analyse moléculaire des tumeurs du sein par puces à ADN, dont 360 000 € ont été reçus à ce jour. Les remboursements de cette aide s'échelonnent de septembre 2011 à septembre 2015.

La Société a aussi signé un contrat d'aide au développement pour sa filiale américaine pour une durée de 3 ans en 2005.

## b) Financements en crédit-bail

Les engagements minima futurs au titre des contrats de crédit-bail en cours au 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

	(en euros)
A moins d'1 an	25 632
De 1 à 5 ans	57 817
A plus de 5 ans	0
<b>Total des engagements minima</b>	<b>83 449</b>
Moins : part représentative des intérêts	10 777
<b>Valeur actuelle des engagements minima</b>	<b>72 672</b>
Moins : échéances à moins d'un an	20 769
<b>Financement en crédit-bail - part à plus d'un an</b>	<b>51 903</b>

La valeur actuelle des engagements minima futurs au titre des contrats de crédit-bail en cours au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

	(en euros)
A moins d'1 an	20 769
De 1 à 5 ans	51 903
A plus de 5 ans	0
<b>Valeur actuelle des engagements minima</b>	<b>72 672</b>

## c) Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscription d'Actions

Décision de l'Assemblée Générale	Type	Nombre d'OCABSA émis	Nombre d'actions à créer par conversion des obligations	Nombre d'actions créées issues de l'exercice des bons
7 septembre 2007	OCABSA 1	1 599 999	24 615	6 158
7 septembre 2007	OCABSA 2	377 977	5 815	1 454
7 septembre 2007	OCABSA 3	50 000	769	195
21 décembre 2007	OCABSA 4	1 600 000	24 615	6 157
	Total	3 627 976	55 814	13 964

Les nombres d'actions dans le tableau ci-dessus s'entendent avant la division par dix de la valeur nominale des actions intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 (Note 16).

Par décision de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2007, la Société a émis 1 599 999 Obligations Convertibles en Actions à Bon de Souscription d'Actions de catégorie 1 (OCABSA 1), 377 977 OCABSA de catégorie 2 en contrepartie d'une créance de 500 000 dollars US octroyée par Connecticut Innovations à la filiale de la Société aux Etats Unis, Ipsogen Inc (après substitution de la Société à sa filiale en tant que débiteur), et 50 000 OCABSA de catégorie 3. La valeur nominale des OCABSA de toutes catégories était de 1 euro.

Ces obligations ont été émises pour une durée de 5 ans, mais avaient vocation à être converties au moment de l'introduction en bourse de la Société. Avant leur conversion, ces obligations convertibles en actions portaient un intérêt de 8% annuel, et de 10% dans l'éventualité où elles seraient remboursées.

Le taux de conversion retenu était de 65 obligations pour une action nouvelle de catégorie A et il fallait 260 BSA pour souscrire à une action nouvelle au prix de 65 €.

Par décision de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007, 1 600 000 OCABSA catégorie 4 ont été émises. Cette nouvelle catégorie d'OCABSA était similaire aux catégories précédentes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 a constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 3 et 4, ainsi que la création de 6 042 actions résultant de l'exercice de bons attachés aux OCABSA 1. Le Conseil d'Administration du 15 avril 2008, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008, a constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 2, ainsi que la création des 116 actions résiduelles résultant de la conversion d'OCABSA 1.

Comme indiqué en Note 16, les OCABSA ont été intégralement converties dans le cadre du processus d'introduction en bourse en juin 2008.

La juste valeur de la composante dette, incluse dans les emprunts, avait été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Le montant résiduel, qui représente la valeur de l'option de conversion en instruments de capitaux propres, est inclus dans les capitaux propres dans les Réserves (Note 2 j).

L'emprunt obligataire convertible inscrit au bilan est analysé de la façon suivante :

(Montants en euros)

Valeur nominale de l'emprunt obligataire convertible	3 627 977
Frais d'émission imputés à l'emprunt	(127 030)
Composante capitaux propres (Note 2 j)	<u>(315 345)</u>
Composante dette lors de la comptabilisation initiale	3 185 601
Charge d'intérêt de l'exercice 2007	99 891
Intérêts payés	<u>-</u>
Composante dette au 31 décembre 2007	3 285 492
Charge d'intérêt de l'exercice 2008	<u>248 349</u>
Composante dette à la date de conversion	3 533 841
Composante capitaux propres	315 345
Frais d'émission imputés aux capitaux propres	<u>(12 093)</u>
Composante capitaux propres, nette	303 253

La composante dette était présentée au bilan consolidé au 31 décembre 2007 parmi les passifs courants, en raison de l'obligation contractuelle de conversion obligatoire lors de l'introduction en Bourse de la Société.

#### 14. Provisions

Ce poste est relatif à trois litiges avec des salariés, pour deux d'entre eux il s'agit de licenciements pour faute grave en 2005 et pour le 3<sup>ème</sup>, d'un licenciement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008. Ces litiges sont non résolus au 31 décembre 2008. Le montant et l'échéance des décaissements éventuels sont incertains à la clôture de l'exercice. Le montant provisionné représente la meilleure estimation de la direction de la Société.

## 15. Provision pour indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime à prestations dont bénéficient les employés de la Société. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

La charge correspondante est enregistrée dans les frais indirects, conformément aux principes décrits en Note 2 r.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- convention collective de la fabrication et du commerce de produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire ;
- taux d'actualisation : 5,25 % au 31 décembre 2008 (5,5 % au 31 décembre 2007) ;
- âge de départ à la retraite : entre 62 et 64 ans selon les catégories ;
- augmentation annuelle future des salaires : 5 % ;
- table de mortalité INSEE TD/TV 2004 - 2006 ;
- rotation du personnel dégressive en fonction de l'ancienneté.

L'analyse des montants comptabilisés au cours des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 est présentée dans le tableau suivant (montants en euros) :

Variation de la valeur des engagements	2006	2007	2008
Valeur des engagements à l'ouverture	(33 141)	(37 040)	(44 419)
Coût des services	(8 708)	(7 968)	(9 751)
Coût de l'actualisation	(1 326)	(1 667)	(2 443)
Prestations payées			
Acquisition / cession			
Modification de régime			
Changements d'hypothèses	4 651	10 411	(3 910)
Réductions / cessations			
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	1 484	(8 155)	(15 849)
Valeur des engagements à la clôture	(37 040)	(44 419)	(76 372)
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des services	(8 708)	(7 968)	(9 751)
Coût de l'actualisation	(1 326)	(1 667)	(2 443)
Rendement attendu des fonds d'assurance :			
Amortissement des modifications de régimes :			
Amortissement de la valeur des engagements initiale :			
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :		280	349
Réductions / cessations :			
Total	(10 034)	(9 355)	(11 846)
<b>Variation de la provision comptabilisée au bilan</b>			
Provision à l'ouverture de l'exercice	(35 608)	(45 642)	(54 997)
Charge de l'exercice	(10 034)	(9 355)	(11 846)
Prestations payées par l'employeur			
Contributions employeur de l'année			
Provision à la clôture de l'exercice	(45 642)	(54 997)	(66 843)
<b>Couverture financière</b>			
Valeur des engagements à la clôture de l'exercice	(37 040)	(44 419)	(76 372)
Valeur des fonds à la clôture de l'exercice			
(Insuffisance) / Surplus :	(37 040)	(33 141)	(76 372)
Modifications de régimes restant à amortir :			
Valeur des engagements initiale restant à amortir			
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir	(8 602)	(10 578)	9 530
Provision comptabilisée au bilan	(45 642)	(54 997)	(66 843)

Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 196 572 euros pour l'exercice 2008 (103 498 euros pour l'exercice 2007 et 86 629 euros pour l'exercice 2006).

## 16. Capital social

### a) Capital émis

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 s'analyse comme suit (nombre d'actions de 2 euros de valeur nominale) :

- 31 décembre 2006 : 164 518
- 31 décembre 2007 : 183 391

Nombre d'actions de 0,2 euro de valeur nominale :

- 31 décembre 2008 : 4 427 384

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et hors Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscription d'Actions (OCABSA).

Au cours des exercices 2006, 2007 et 2008, la Société a procédé aux augmentations de capital suivantes :

Date	Nature opération	Nombre d'actions	Nominal
Janvier 2007	Augmentation de capital	928	2 €
Septembre 2007	Augmentation de capital	17 945	2 €
Mars 2008	Exercice de BSA	30 094	2 €
Mars 2008	Division du nominal par 10	1 921 365	0,2 €
Avril 2008	Exercice de BSA	34 940	0,2 €
Juin 2008	Exercice de BSA	64 730	0,2 €
Juin 2008	Conversion des OCABSA	558 146	0,2 €
Juin 2008	Introduction en bourse	1 634 718	0,2 €
Solde du capital au 31 décembre 2008		4 427 384	0,2 €

Au 31 décembre 2004, le capital de la Société était constitué de 147 501 actions ordinaires.

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 novembre 2005, les actions ordinaires ont été transformées en deux catégories :

- Les actions de préférence de catégorie A, qui correspondent aux actions détenues par les Investisseurs financiers ;
- Les actions les actions de préférence de catégorie C, qui correspondent aux actions détenues par les fondateurs.

Lors de cette même assemblée générale, les associés ont décidé d'émettre au profit d'investisseurs financiers, dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant de 1 099 978,88 €, 17 017 actions de préférence de catégorie B au nominal de 2 €, avec une prime d'émission de 62,64 €.

Cette classification avait pour objet d'offrir aux porteurs d'actions de préférence de catégorie A, B et C des droits préférentiels sur le prix de cession dans le cadre d'une cession, droit préférentiel en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs et droit préférentiel sur le boni de liquidation.

Le 2 janvier 2007, 928 actions de préférence de catégorie B ont été souscrites au nominal de 2 €, avec une prime d'émission de 62,64 €.

Par décision de l'assemblée générale du 7 septembre 2007, les actions de préférence B ont été transformées en actions de préférence A. Chaque action de préférence B a été transformée en 2 actions de préférence A. Ainsi, le capital social de la Société s'est vu renforcé de 35 890 euros avec la création de 35 890 actions de préférence A et la suppression de 17 945 actions de préférence B.

Au 31 décembre 2007, le capital était composé de 136 391 actions de catégorie A et 47 000 actions de catégorie C.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 a :

- approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration ;
- converti les actions de préférence de catégories A et C en actions ordinaires ;
- divisé par dix la valeur nominale des actions, et multiplié par dix le nombre d'actions en résultant ;
- constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 3 et 4, ainsi que la création de 6 042 actions résultant de l'exercice de bons attachés aux OCABSA 1 (Note 13).

Le Conseil d'Administration du 15 avril 2008, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008, a constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 2, ainsi que la création des 116 actions résiduelles résultant de la conversion d'OCABSA 1 (Note 13).

Dans le cadre du processus d'introduction en bourse au mois de juin 2008, les opérations suivantes ont été effectuées :

- L'exercice de 5 140 BSA a donné lieu à la création de 64 730 actions nouvelles ordinaires de valeur nominale de 0,20 € ;
- La conversion de 3 627 976 obligations convertibles (Note 13) a donné lieu à la création de 558 146 actions ordinaires de valeur nominale de 0,20 € ;
- La création de 1 634 718 actions ordinaires de valeur nominale de 0,20 € lors l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext le 10 juin 2008.

**b) Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, options de souscription ou d'achat d'actions**

Décision de l'Assemblée Générale	Type	Nombre de bons autorisés au 31 décembre 2008	Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2008	Nombre de bons exerçables au 31 décembre 2008	Prix d'exercice des bons
2 janvier 2007	BSA A	1 432	1 432	1 432	20,5 €
2 janvier 2007	BSA B	1 333,33	1 333,33	1 333,33	65 €
2 janvier 2007	BSA C	471,67	471,67	471,67	20,5 €
7 septembre 2007	BSPCE/BSA managers	22 366	22 366	15 079	65 €
21 décembre 2007	BSPCE/BSA managers	2 675	2 675	426	65 €
18 décembre 2008	SO/BSPCE/BSA managers	221 369	0	0	Non défini
Total		249 647	28 278	18 742	

Tous les BSA/BSPCE mentionnés dans ce tableau sont soumis à la norme IFRS 2 (cf. Note 20).

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires le 2 janvier 2007, 7 711 bons de souscription d'actions ont été attribués gratuitement à Monsieur Kevin Ravin, administrateur de la Société.

Ces bons de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

- 4 296 BSA donnent le droit de souscrire 4 296 actions de catégorie A au prix de 20,5 € par action de 2 € de nominal
- 2 000 BSA donnent le droit de souscrire 2 000 actions de catégorie B au prix de 65 € par action de 2 € de nominal
- 1 415 BSA donnent le droit de souscrire à 1 415 actions de catégorie C au prix de 20,5 € par action de 2 € de nominal.

Par décision de l'assemblée générale du 7 septembre 2007, chaque BSA B a été transformé en 2 BSA A. Les 2/3 de ces bons ont été exercés au moment de l'introduction en bourse.

Les BSPCE/BSA managers sont décrits en Note 20.

## 17. Autres réserves, primes d'émission et résultat

Les éléments constitutifs des réserves et primes d'émission sont décrits dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

En application de la réglementation en vigueur, sont distribuables au 31 décembre 2008 les primes liées au capital, et inscrites dans les comptes sociaux d'Ipsogen SA, pour un montant de 22 123 955 euros. Aucun dividende n'est proposé à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 18. Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- subventions d'investissement ou d'exploitation, et
- crédits d'impôt recherche.

### a) Subventions et financements publics conditionnés

Les avances conditionnées et emprunts auprès des collectivités publiques font l'objet d'un contrat avec l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR ou OSEO).

Les avances remboursables octroyées en 2000 et 2001, et non converties en BSA lors de l'exercice 2004, ont été remboursées pour 23 666 € en 2005, 40 694 € et 41 764 € en 2006.

Par ailleurs, une nouvelle aide à l'innovation d'un montant de 360 000 euros a été accordée en décembre 2007 pour le projet cancer du sein. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

### b) Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions,
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après (en euros) :

	2006	2007	2008
Aide au recrutement (OSEO)	5 400	0	25 000
Aide au Conseil (Région – FRAC)	27 450	0	0
Convention de recherche	3 000	3 000	0
Aide régionale fonctionnement	4 883	4 883	3 255
<b>Total</b>	<b>40 733</b>	<b>7 883</b>	<b>28 255</b>

### c) Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 2 l, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits opérationnels au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

A compter de l'exercice 2008, la fraction du crédit d'impôt recherche rattachable aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance, et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des frais de développement auxquels il se rattache. Le tableau suivant présente l'évolution de la créance de crédit d'impôt recherche au cours des trois derniers exercices (en euros) :

	2006	2007	2008
CIR 2002	492 679	-	-
CIR 2003	196 120	-	-
CIR 2004	61 850	61 850	-
CIR 2005	54 231	54 231	11 489
CIR 2006	63 918	-	-
CIR 2007		145 739	145 739
CIR 2008			443 516
Mobilisation OSEO	(620 519)	(43 926)	-
<b>CIR net</b>	<b>248 279</b>	<b>217 894</b>	<b>600 744</b>

Depuis sa création et jusqu'en 2001, la Société a bénéficié d'un remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'Impôt Recherche l'année de sa déclaration, soit l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultats, en raison du statut particulier des sociétés nouvelles, créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, qui remplissent les conditions fixées par l'article 44 séries II et III du CGI quant à la nature de leur activité. Ce statut n'étant valable que pour trois ans, le remboursement ne devait être effectif qu'à l'issue d'un délai de trois ans pour les crédits d'impôt au titre des exercices 2002 et suivants.

C'est la raison pour laquelle les crédits d'impôt recherche des années 2002, 2003, 2004 et 2005 ont été mobilisés auprès d'OSEO. Remplissant les conditions édictées par IAS 39 pour ce faire, les créances mobilisées avaient été sorties du bilan.

La société a pu bénéficier en 2007 du remboursement immédiat de la créance au titre du crédit impôt recherche 2006 du fait de son statut de jeune entreprise innovante.

Par ailleurs, et dans le cadre du plan de relance de l'économie voté fin 2008, l'ensemble des créances de crédit d'impôt recherche existantes au 31 décembre 2008, sont devenues immédiatement remboursables. La totalité des 600 744 euros a ainsi été portée en créances à moins d'un an. A ce jour, la société a obtenu le dégrèvement de l'intégralité de ces sommes.

## 19. Charges de personnel

La Société employait 48 personnes au 31 décembre 2008, contre respectivement 33 et 26 aux 31 décembre 2007 et 2006.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Salaires et traitements.....	824 259	1 097 396	2 169 096
Charges sociales.....	231 747	463 598	776 431
Paiements en actions (Note 20).....	-	114 118	512 157
<b>Charges du personnel.....</b>	<b>1 056 006</b>	<b>1 675 113</b>	<b>3 457 684</b>

La Société a bénéficié de 1999 à 2006 du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI). Ce statut lui a permis de bénéficier d'une exonération de charges patronales URSSAF pour les employés majoritairement affectés aux projets de recherche.

La Société a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF en 2007. A l'issue de ce contrôle qui a porté sur les exercices 2004 à 2007, aucun redressement n'a été notifié.

L'analyse complète des charges par nature est présentée en Note 28.



## 20. Paiements en actions

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE) attribués à des employés ou à des prestataires de services. Ils ont été enregistrés en charges en application des principes décrits en Note 2 s. Les paiements en actions s'analysent comme suit :

Date d'attribution	Plan	Nombre	Durée attendue	Taux sans risque	Prix d'exercice	Juste valeur	Charge cumulée au 31/12/2008	Charge comptabilisée pour 2008
2 janvier 2007	BSA A Kevin Rakin	1 432	3 ans	4,08%	20,5€	47,15 €	202 493,84 €	34 526,84 €
2 janvier 2007	BSA B Kevin Rakin	1 333,33	3 ans	4,08%	32,5 €	38,06€	152 191,8 €	25 948,8 €
2 janvier 2007	BSA C Kevin Rakin	471,67	3 ans	4,08%	20,5 €	47,15 €	66 697,11 €	11 373,11 €
12 décembre 2007	BSPCE/BSA	19 667	8 ans	4,31%	65 €	34,24 €	553 402,07 €	439 284 €
12 février 2008	BSPCE/BSA	1 926	8 ans	3,76%	65 €	33,40 €	64 328,40 €	64 328,40 €
4 septembre 2008	BSPCE/BSA	3 448	8 ans	4,15%	65 €	39,7 €	47 723,02 €	47 723,02 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 278</b>					<b>1 086 836,24 €</b>	<b>623 184,17 €</b>

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts d'Etat de la durée correspondant au plan considéré, en vigueur à la date de l'attribution,
- dividende : néant,
- volatilité : 40 %,

Les prix d'exercice, durée d'utilité estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

La charge correspondante est ventilée dans les sections analytiques, comme les autres éléments de rémunération, comme suit :

(En euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Coût de production Produits	0	1 382	25 931
Coût de production Services	0	38	5 255
Coûts marketing et commerciaux	0	7 555	192 464
Coûts de recherche et développement	0	9 859	145 082
Coûts généraux et administratifs	0	444 819	254 452
<b>Total de la charge IFRS 2</b>	<b>0</b>	<b>463 652</b>	<b>623 184</b>

## 21. Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges nets s'analysent comme suit (en euros) :

(Montants en euro)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Plus ou moins values sur cessions d'actif .....	(1 842)	8 000	838
Autres produits non récurrents .....	32 922	8 663	737
Autres charges non récurrentes.....	(6 460)	(23 745)	(7 610)
<b>Autres produits et charges opérationnels, nets .....</b>	<b>24 621</b>	<b>(7 083)</b>	<b>(6 035)</b>

Les produits et charges non récurrents au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 concernent principalement des régularisations de charges à payer.

## 22. Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit (en euros) :

(Montants en euro)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Produits financiers .....	31 352	46 208	479 908
Charges financières.....	(60 890)	(190 035)	(276 305)
<b>Produits et charges financiers, nets.....</b>	<b>(29 537)</b>	<b>(143 827)</b>	<b>203 603</b>

Les produits financiers proviennent essentiellement des plus values générées par les ventes de valeurs mobilières de placement. Aucun intérêt significatif n'a été reçu sur l'ensemble de la période.

Les charges financières de l'exercice 2006 proviennent de la mobilisation du crédit d'impôt recherche auprès d'OSEO. En 2007 et 2008, la charge financière comprend en outre l'intérêt des obligations convertibles à bons de souscription d'actions (Note 13) et des pertes de change sur les transactions de financement d'Ipsogen Inc.

## 23. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

Selon la législation en vigueur en France, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 10 510 809 euros au 31 décembre 2008. Compte tenu de son stade de développement, qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôt différés correspondant à ces déficits fiscaux en France.

En application des principes décrits en Note 2-k, la société a passé en perte sur l'exercice l'impôt différé actif de la filiale américaine Ipsogen Inc, pour un montant de 41 676 euros, la Société ne possédant pas une assurance raisonnable de pouvoir mettre en œuvre une stratégie fiscale qui lui permettra d'imputer ces déficits fiscaux de sa filiale américaine.

## 24. Engagements

### a) Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droit de licence signés par la Société mettent en général à sa charge tout ou partie des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevet ainsi que ceux concernant leur protection et rendent la Société redevable envers le propriétaire de la licence de paiements forfaitaires à l'acquisition et de redevances en fonction des ventes réalisées ou d'étapes atteintes.

#### **b) Obligations au titre des contrats d'options sur licences**

La Société verse en contrepartie des ces accords des frais de recherche et développement pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des redevances sur ventes. Par ailleurs, la Société porte les coûts de propriété intellectuelle passés et présents sur les droits objets de l'accord.

#### **c) Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle**

Les accords de licence co-exclusive sur des marqueurs ou des technologies entraînent généralement pour la Société un paiement forfaitaire à la signature du contrat puis des redevances sur ventes souvent couplées à des minima. Par ailleurs, la Société peut partager les coûts de propriété intellectuelle passés, présents et futurs sur les droits objets de l'accord.

#### **d) Obligations au titre d'un contrat à long terme de fourniture et de production**

Néant

#### **e) Obligations au titre des contrats de location simple**

La Société a contracté avec la SOGIMA pour la location de ses locaux à Marseille un bail commercial de 9 ans qui a débuté le 24 novembre 2003. Le contrat porte sur environ 889 m<sup>2</sup> dans lesquels sont installés les bureaux, les laboratoires ainsi que l'unité de production de la Société. Le loyer fait l'objet d'une actualisation annuelle automatique à partir du premier jour du terme sur la base de l'indice du coût de la construction. Pour l'exercice 2008, le loyer charge comprise était de 81 676 euros. Afin d'accompagner sa croissance, la Société a signé fin 2008 un nouveau bail pour une surface de 498 m<sup>2</sup> se situant en face des locaux actuels. Le bail signé est pour une durée minimale de 6 ans et sur la base d'un tarif avantageux, la Société en contrepartie assurant le second œuvre des locaux pris sous bail.

Pour le besoin de ses activités en Amérique du Nord, la filiale de la Société, Ipsogen Inc., a signé un contrat de location avec la société WE George Street LLC pour louer 2 642 square feet, le 25 juin 2007. Ce contrat d'une durée de 2 ans prévoit les loyers suivants : 52 840 US\$ pour la 1<sup>ère</sup> année et 58 124 US\$ pour la 2<sup>ème</sup> année.

### **25. Relations avec les parties liées**

Les deux principaux actionnaires, la Société Générale Alternative Investment au travers de ses fonds SGAM Innovation Protection 75 et SGAM Innovation Technologies ainsi que Matignon Investissement & Gestion au travers de ses fonds Matignon Technologie 1 & 2, ont souscrit à des OCABSA (Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscription attachés – cf. Note 13) au moment de leur émission et ont reçu, conformément au contrat d'émission des intérêts, le paiement des intérêts capitalisés lors de la conversion des obligations convertibles au moment de l'introduction en bourse. Les OCABSA portaient intérêt au taux de 8%.

Vincent Fert, actionnaire et président de la Société, est titulaire d'un compte courant bloqué issu du prix Créa 13 obtenu en 2004 pour 13 720 €. Ce compte courant ne produit aucun intérêt. Il est présenté au bilan consolidé dans le poste Dettes financières à long terme – Part à plus d'un an.

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'Administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(Montants en euros)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Membres du Conseil d'Administration (salaires et traitements) .....	127 858	148 053	288 882
Jetons de présence .....	-	-	-
Paievements en actions aux membres du Conseil d'Administration .....	-	349 534	144 527

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 20.

La Société a conclu avec l'un de ses administrateurs, Monsieur Kevin Rakin, un contrat de prestation de services en mai 2007 alors que Monsieur Rakin a commencé à travailler pour la Société en janvier 2006. Pour une durée de 24 mois, Monsieur Rakin doit conseiller et accompagner la Société dans la recherche de partenaires stratégiques et financiers, il doit aussi assister la Société dans sa stratégie. En contrepartie de ces services, Monsieur Rakin perçoit une rémunération mensuelle de 10 000 USD et s'est vu attribuer 9 711 BSA (Note 20). Monsieur Rakin a reçu 82 184 euros en 2008 et 87 976 euros pour 2007.

## 26. Résultats par action

### a) Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les montants et nombres d'actions ci-après tiennent compte de la division par dix de la valeur nominale des actions, intervenues le 20 mars 2008 :

(Montants en euro)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Résultat de l'exercice .....	(587 448)	(1 313 677)	(1 104 501)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	1 645 180	1 711 470	3 354 147
<b>Résultat de base par action (€/action) .....</b>	<b>(0,36)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,33)</b>

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008, les bons de souscription d'actions n'ont pas d'effet dilutif.

(Montants en euro)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Résultat de l'exercice .....	(587 448)	(1 313 677)	(1 104 501)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	1 645 180	1 711 470	3 354 147
Ajustement pour effet dilutif des bons de souscription d'actions	-	-	-
<b>Résultat dilué par action (€/action).....</b>	<b>(0,36)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,33)</b>

## 27. Gestion des risques financiers

La Société est exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due au taux d'intérêt et risque de variation de prix), risque de crédit et risque de liquidité. La Société met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

## a) Risques de marché

### *Risque de change*

La Société est exposée au risque de change. Une partie de ses ventes est effectuée en dollars américains entraînant des risques pour la Société dans l'éventualité où cette monnaie se dévaluerait significativement par rapport à l'euro.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en USD enregistrés au bilan et l'investissement net dans Ipsogen Inc.

Au 31 décembre 2008, si l'euro s'était apprécié / déprécié de 10% par rapport à l'USD en moyenne sur l'année, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le chiffre d'affaires de la Société aurait été supérieur / inférieur de moins de 3% par rapport au chiffre d'affaires consolidé 2008 (en 2007, l'impact aurait été d'environ 1%).

### *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne ainsi principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Ceux-ci sont composés de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés. Ces instruments financiers sont mobilisables à tout moment.

Une variation de 10 points de base des taux d'intérêt au cours des années 2006 et 2007 aurait eu une incidence non significative sur le compte de résultat de la Société. Pour l'année 2008, les souscriptions de valeurs mobilières de placement ont eu lieu essentiellement en milieu d'année (après l'introduction en bourse) et une variation de 10 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice.

## b) Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers courants, des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit sur sa trésorerie

La Société vend ses produits à plus de 250 clients à travers le monde. En 2008, son premier client a représenté moins de 12% de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société a mis en place des procédures de suivi de l'encours client qui limitent les risques en cas de défaillance d'un client.

Une partie significative de ses clients sont des hôpitaux publics dont les risques de défaillance sont très faibles voire nuls.

## c) Risque de liquidité

La Société n'a pas recours à l'emprunt de façon significative. En conséquence, elle n'est pas exposée aux risques de liquidité qui résulteraient de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé.

Le tableau ci-après analyse les passifs financiers de la Société en fonction de fourchettes d'échéances fondées sur la durée contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
Fournisseurs et autres crédateurs	1 858 680	-	-	-
<hr/>				
	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2007</b>				
OCABSA	3 185 599	-	-	
Fournisseurs et autres crédateurs	944 949	-	-	-
	<b>4 130 548</b>			

#### d) Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

#### e) Estimation de la juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation. La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances clients et des dettes fournisseurs est réputée avoisiner la juste valeur de ces éléments, en raison de leur nature à court terme.

### 28. Charges par nature

	2006	2007	2008
Achats marchandises et matières premières	194 875	424 190	418 406
Variations de stocks	-4 558	- 33 893	-74 650
Autres achats et charges externes	910 958	1 857 447	2 118 738
Impôts et taxes	62 256	66 236	116 289
Salaires et traitements	824 259	1 211 515	2 681 253
Charges sociales	231 747	463 598	776 431
Dotation aux amortissements	78 477	95 738	155 614
Dotation aux provisions	25 099	79 355	115 066
Autres charges	81 369	157 064	425 173
Total des charges d'exploitation	2 404 484	4 321 249	6 732 320
Charges financières	60 890	190 035	276 305
Charges exceptionnelles	12 230	23 715	7 599
Impôt société			41 676
<b>Total des charges</b>	<b>2 477 602</b>	<b>4 535 000</b>	<b>7 057 900</b>

## 29. Informations sectorielles

La Société a déterminé que l'analyse produits/services est le format primaire, l'analyse géographique le format secondaire.

### a) Information par secteur d'activité

La direction de l'entreprise évalue la performance de la Société sur la base de la marge brute et indique qu'elle peut être calculée précisément sachant qu'il n'y a pas de transaction entre les 2 secteurs.

(en euros)	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires Produits	1 094 570	2 059 600	3 884 481
Chiffre d'affaires Services	482 595	480 045	240 535
Coût de production pour les produits	361 129	548 939	998 589
Coût de production pour les services	297 800	292 473	170 696
Marge brute pour les produits	67,0%	73,3%	74,29%
Marge brute pour les services	38,3%	39,1%	29,03%

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les équipes Marketing & vente ont fusionné se concentrant aussi bien sur le développement de l'activité produits que services. Dans ce contexte, la sectorisation des dépenses Marketing & vente par activités n'est pas considérée comme pertinente. Par ailleurs, la Société ne suit pas la valeur des ses actifs, de ses passifs, de ses investissements ni de ses dotations aux amortissements par secteurs d'activité.

### b) Répartition du chiffre d'affaires par région

Pour la vente de produits, la Société a mis en place un suivi géographique des ventes

(en euros)	2006		2007		2008	
France	188 632	17,2%	455 301	22,1%	479 048	12,3%
Union Européenne	402 738	36,8%	729 332	35,4%	1 163 079	29,9%
Amérique du Nord	301 726	27,6%	518 883	25,2%	1 715 362	13,6%
Reste du Monde	201 469	18,4%	356 084	17,3%	526 987	44,2%
<b>Total</b>	<b>1 094 565</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 059 600</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 884 475</b>	<b>100,0%</b>

## 30. Honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9°, il est précisé que le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 68 541 euros. Ce montant est intégralement relatif au contrôle légal des comptes, aucune prestation de conseils ou autres services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes n'ayant été rendue.

La répartition entre les deux cabinets de commissaires aux comptes est la suivante :

- Christian Davoult : 21 700 €
- Mazars : 46 841 €

## **3 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IPSOGEN SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes et méthodes comptables

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités :

- d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement,
- de comptabilisation du crédit d'impôt recherche,

et nous sommes assurés que les notes « 2-e) Immobilisations incorporelles » et « 2-l) Crédit d'impôt recherche » des états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

### Estimations comptables

La note « 3) Estimations et jugements comptables déterminants » aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction portant notamment sur les hypothèses retenues pour l'inscription à l'actif et l'amortissement des frais de développement, l'évaluation des provisions, la reconnaissance du chiffre d'affaires résultant de contrats de sous-licence ainsi que la valorisation des bons de souscription, options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à vérifier que la Direction

approuvait ces estimations et que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 24 avril 2009

**Christian DAVOULT**

Marseille, le 24 avril 2009

**MAZARS**

Représenté par :  
Patrick ZIRAH

## **4 – Comptes sociaux et annexes**

## 1. Comptes sociaux

### a) Bilan

	Exercice N 31/12/2008 12		Exercice N-1 31/12/2007 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF</b>						
Capital souscrit non appelé (1)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement	866,948	27,550	839,399	297,885	541,514	181.79
Concessions, Brevets et droits similaires	404,558	125,041	279,517	211,798	67,719	31.97
Fonds commercial (1)	5,000		5,000		5,000	
Autres immobilisations incorporelles	3,811	3,811				
Avances et acomptes	464,166		464,166	42,077	422,088	NS
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions	27,446	10,188	17,258	20,072	2 814-	14.02-
Installations techniques Matériel et outillage	720,221	414,628	305,593	169,606	135,987	80.18
Autres immobilisations corporelles	186,128	123,906	62,222	44,330	17,893	40.36
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	848	848	0-	0-		
Créances rattachées à des participations	409,368	409,368		247,053	247 053-	100.00-
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	34,809		34,809	53,879	19 070-	35.39-
<b>TOTAL II</b>	<b>3,123,303</b>	<b>1,115,339</b>	<b>2,007,964</b>	<b>1,086,700</b>	<b>921,264</b>	<b>84.78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements	143,784		143,784	69,134	74,650	107.98
En-cours de production de biens	82,463		82,463	76,535	5,927	7.74
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	144,153		144,153	97,089	47,064	48.48
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>CRÉANCES (3)</b>						
Clients et Comptes rattachés	1,486,934	18,665	1,468,269	505,090	963,179	190.69
Autres créances	902,194		902,194	838,125	64,070	7.64
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	12,827,551		12,827,551		12,827,551	
Disponibilités	279,328		279,328	2,818,206	2 538 878-	90.09-
Charges constatées d'avance (3)	55,877		55,877	40,152	15,726	39.17
<b>TOTAL III</b>	<b>15,992,286</b>	<b>18,665</b>	<b>15,903,620</b>	<b>4,444,331</b>	<b>11,459,289</b>	<b>257.84</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				81,094	81 094-	100.00-
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>19,045,589</b>	<b>1,134,004</b>	<b>17,911,585</b>	<b>5,612,126</b>	<b>12,299,459</b>	<b>219.16</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un : 433,992

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N /N-1	
		31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé: 885 477)	885,477		366,782		518,695	141.42
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22,123,955		7,373,611		14,750,344	200.04
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	7 484 570 -		6 601 668-		882 903-	13.37-
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	<b>89 184-</b>		<b>882 903-</b>		<b>793,719</b>	<b>89.90</b>
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	23,104		12,355		10,750	87.01	
<b>TOTAL I</b>	<b>15,458,782</b>		<b>268,177</b>		<b>15,190,605</b>	<b>NS</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	360,000		509,823		149 823-	29.39-
<b>TOTAL II</b>	<b>360,000</b>		<b>509,823</b>		<b>149 823-</b>	<b>29.39-</b>	
PROVISIONS	Provisions pour risques	301,563		186,497		115,066	61.70
	Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>	<b>301,563</b>		<b>186,497</b>		<b>115,066</b>	<b>61.70</b>
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles			3,627,976		3 627 976-	100.00-
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	832		2,074		1 241-	59.86-
	Emprunts et dettes financières diverses	13,720		80,501		66 781-	82.96-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970,055		568,751		401,304	70.56
	Dettes fiscales et sociales	603,235		360,216		243,019	67.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	161,564		5,303		156,260	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	41,833		2,807		39,026	NS
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1,791,240</b>		<b>4,647,628</b>		<b>2 856 388-</b>	<b>61.46-</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>17,911,585</b>		<b>5,612,126</b>		<b>12,299,459</b>	<b>219.16</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1,711,126

952,871

## b) Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2007 12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises				44,000	44 000-	100.00-
Production vendue de Biens	463,200	2,168,986	2,632,986	1,686,705	945,482	56.05
Production vendue de Services	95,671	600,356	696,027	528,031	167,997	31.82
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>558,872</b>	<b>2,769,342</b>	<b>3,328,214</b>	<b>2,258,735</b>	<b>1,069,478</b>	<b>47.35</b>
Production stockée			52,991	110 227-	163,218	148.07
Production immobilisée			985,882	288,672	697,211	241.52
Subventions d'exploitation			28,255	7,883	20,372	258.43
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			46,368	142,217	95 849-	67.40-
Autres produits			514,291	82,494	431,797	523.43
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>4,956,002</b>	<b>2,669,774</b>	<b>2,286,228</b>	<b>85.63</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises				37,000	37 000-	100.00-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			418,444	225,707	192,736	85.39
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			74 650-	19 790-	54 860-	277.21-
Autres achats et charges externes *			1,780,289	1,369,033	411,256	30.04
Impôts, taxes et versements assimilés			116,333	65,884	50,449	76.57
Salaires et traitements			1,796,512	1,009,959	786,553	77.88
Charges sociales			776,431	460,228	316,203	68.71
Dotations aux amortisseurs et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortisseurs			128,368	69,486	58,882	84.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			115,066	79,355	35,711	45.00
Autres charges			425,173	157,064	268,109	170.70
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>5,481,966</b>	<b>3,453,925</b>	<b>2,028,041</b>	<b>58.72</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>525 964-</b>	<b>784 152-</b>	<b>258,187</b>	<b>32.93</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	736	8,653	
			(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	7,042	10,243	

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)		19,526		11,864	7,662	64.58
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		330,058		1,436	328,622	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		20,256		10,177	10,079	99.03
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		40,848		20,112	20,736	103.10
<b>TOTAL V</b>		<b>410,689</b>		<b>43,590</b>	<b>367,099</b>	<b>842.17</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		285,245		143,636	141,609	98.59
Intérêts et charges assimilées (4)		115,292		86,054	29,238	33.98
Différences négatives de change		3,038		8,084	5 046-	62.41-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>		<b>403,576</b>		<b>237,774</b>	<b>165,802</b>	<b>69.73</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>7,113</b>		<b>194 184-</b>	<b>201,297</b>	<b>103.66</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>518 851-</b>		<b>978 336-</b>	<b>459,484</b>	<b>46.97</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		736		8,653	7 916-	91.49-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1,395		8,000	6 605-	82.56-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		4,187		1,816	2,372	130.65
<b>TOTAL VII</b>		<b>6,319</b>		<b>18,468</b>	<b>12 149-</b>	<b>65.78-</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7,042		23,715	16 674-	70.31-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1,122			1,122	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		14,937		7,806	7,131	91.36
<b>TOTAL VIII</b>		<b>23,101</b>		<b>31,521</b>	<b>8 420-</b>	<b>26.71</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>16 782-</b>		<b>13 053-</b>	<b>3 729-</b>	<b>28.57-</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		446 449-		108 486-	337 963-	311.53-
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>5,373,010</b>		<b>2,731,832</b>	<b>2,641,178</b>	<b>96.68</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>5,462,194</b>		<b>3,614,735</b>	<b>1,847,459</b>	<b>51.11</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		<b>89 184-</b>		<b>882 903-</b>	<b>793,719</b>	<b>89.90</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

133

## 2. Annexe – Comptes sociaux – Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 911 584.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 328 213.55 Euros et dégagant un déficit de 89 184.18-Euros.*

*L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.*

*Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.*

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### Sur le plan financier :

La société a levé 11,7 M€ lors de son introduction en Bourse sur le marché Alternext de NYSE Euronext, le 10 juin 2008.

L'introduction en bourse s'est accompagnée d'une conversion des OCABSA permettant de renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 3,6 M€. Au 31.12.2008, les fonds propres d'Ipsogen SA s'élevaient ainsi à 15 458 782 € et la trésorerie courante à 13 106 047 €.

#### Sur le plan juridique :

-La société a été transformée en société anonyme le 20 mars 2008.

#### Sur le plan opérationnel :

-Comme en 2007, la société a obtenu de nouvelles licences et débuté la commercialisation de plusieurs nouveaux tests qui devraient permettre de pérenniser la croissance du chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2008, plus de 60 produits sont ainsi commercialisés et de nombreux autres sont en cours de développement. Simultanément aux efforts commerciaux pour développer les ventes de ses produits, la société a engagé des discussions avec les laboratoires de diagnostic clinique industriels américains qui détiennent une part importante du marché du diagnostic clinique en Amérique du Nord et a concédé des sous licences pour l'utilisation de la mutation JAK2 V617F sur ce marché. La Société a ainsi signé un accord avec le laboratoire Quest, leader du marché. D'autres accords ont été signés avec des laboratoires moins importants.

-La société a procédé à plusieurs embauches au cours de l'exercice portant ainsi l'effectif à 44 au 31 décembre 2008. -Fin 2008, la société a pris à bail de nouveaux locaux de 498 m<sup>2</sup> afin d'aménager des laboratoires destinés exclusivement à la production.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Depuis le 31 décembre 2008, date de clôture de l'exercice, les événements suivants peuvent être signalés :

-Poursuite du développement des activités commerciales en Europe et aux Etats-Unis avec la signature de nouveaux accords de licence sur le territoire américain ;

-Renforcement du département Marketing & Ventes avec les arrivées de nouveaux commerciaux en Europe et aux Etats-Unis.



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### Etat des immobilisations

		Valeur brute		
		début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	303 155		563 794
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	360 459		517 076
Installations générales agencements aménagements des constructions		27 446		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		654 484		191 043
Installations générales agencements aménagements divers		17 927		8 123
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		131 603		29 297
	TOTAL	831 460		228 463
Autres participations		390 689		19 527
Prêts, autres immobilisations financières		53 879		12 930
	TOTAL	444 568		32 457
	TOTAL GENERAL	1 939 642		1 341 789

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à pourvoir	Cessions		
Frais établissement et de développement				866 948	
TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles				877 535	
TOTAL					
Installations générales agencements aménagements constr.			125 305	27 446	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				720 221	
Installations générales agencements aménagements divers			822	26 050	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				160 078	
	TOTAL		126 127	933 795	
Autres participations			0	410 216	
Prêts, autres immobilisations financières		32 000	0	34 809	
	TOTAL	32 000	0	445 025	
	TOTAL GENERAL	32 000	126 128	3 123 303	

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations De l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	5 270	22 280		27 550
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	106 584	22 267		128 852
Installations générales agencements aménagements constr.	7 375	2 814		10 188
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	484 877	54 491	124 740	414 628
Installations générales agencements aménagements divers	7 380	2 632		10 013
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 820	16 338	265	113 893
TOTAL	597 452	76 275	125 005	548 722
TOTAL GENERAL	709 306	120 823	125 005	705 123

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Frais étab. recherche développ TOTAL	22 280				
Autres immob.incorporelles TOTAL	22 267				
Insta. générales agenc.aménag.constr.	2 814				
Instal. techniques, matériel outill. indus.	54 491			14 937	4 187
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 632				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 338				
TOTAL	76 275			14 937	4 187
TOTAL GENERAL	120 823			14 937	4 187

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 094	4 250	85 344	

## Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	12 355	14 937	4 187	0	23 104
<b>TOTAL</b>	<b>12 355</b>	<b>14 937</b>	<b>4 187</b>	<b>0</b>	<b>23 104</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	186 497	115 066			301 563
<b>TOTAL</b>	<b>186 497</b>	<b>115 066</b>			<b>301 563</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	848				848
Sur autres immobilisations financ.	142 788	266 580		0	409 368
Sur comptes clients		18 665			18 665
<b>TOTAL</b>	<b>143 636</b>	<b>285 245</b>		<b>0</b>	<b>428 881</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>342 488</b>	<b>415 248</b>	<b>4 187</b>	<b>1</b>	<b>753 548</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		115 066 285 245 14 937	4 187		

### Coûts de développement immobilisés :

Les coûts de développement immobilisés au cours de l'exercice s'élèvent à 563 794 euros. Ce montant s'entend hors coûts de maintenance de brevets immobilisés, ces derniers étant comptabilisés sur la ligne : autres postes d'immobilisations incorporelles du tableau ci-avant.

### Provisions réglementées :

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche. Pour les investissements réalisés à ce titre, la société a opté pour l'application du coefficient dégressif majoré. Le montant de la provision pour amortissement dérogatoire s'élève à 23.104 euros au 31 décembre 2008.

### Provisions pour risques et charges :

Ce poste est relatif aux :

- provisions pour deux litiges avec des salariés pour lesquels la société a procédé au licenciement pour faute grave en 2005 ; litiges non résolus au 31 décembre 2008. Le montant et l'échéance des décaissements éventuels étant incertains à la clôture de l'exercice, le montant provisionné représente la meilleure estimation retenue par la direction de la société.
- provisions pour un litige né en 2008 avec un salarié démissionnaire.
- provisions pour indemnités de départ à la retraite.

## Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	409 368	0	409 368
Autres immobilisations financières	34 809	0	34 809
Autres créances clients	1 486 934	1 486 934	
Impôts sur les bénéfices	603 677	603 677	
Taxe sur la valeur ajoutée	167 926	167 926	
Débiteurs divers	130 592	130 592	
Charges constatées d'avance	55 877	55 877	
<b>TOTAL</b>	<b>2 889 183</b>	<b>2 445 006</b>	<b>444 177</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	832	832		
Fournisseurs et comptes rattachés	970 055	970 055		
Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 706	190 706		
Taxe sur la valeur ajoutée	252 172	105 697		
Autres impôts taxes et assimilés	105 697	54 661		
Groupe et associés	54 661	13 720		
Autres dettes	13 720	161 564		
Produits constatés d'avance	161 564	41 833		
	41 833			
<b>TOTAL</b>	<b>1 791 240</b>	<b>1 791 240</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 018			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 627 976			

## Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 12°)

Différentes catégories de titres	Valeurs		Nombre de titres		En fin
	Nominales en euros	Au début	Créés	Remboursés	
Actions ordinaires	0.2000	1 833 910	2 593 474		4 427 384

Au 31 décembre 2007, le capital était composé de 136.391 actions de préférence de catégorie A et 47.000 actions de préférence de catégorie C.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2008 a :

- approuvé la transformation de la société en société anonyme avec conseil d'administration
- converti les actions de préférence de catégorie A et C en actions ordinaires ;
- divisé par dix la valeur nominale des actions et multiplié par dix le nombre d'actions en résultant ;
- constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 3 et 4, ainsi que la création de 6.042 actions résultant de l'exercice de bons attachés aux OCABSA 1.

Le conseil d'administration du 15 avril 2008, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2008, a constaté l'exercice de l'intégralité des BSA attachés aux OCABSA 2, ainsi que la création de 116 actions résiduelles résultant de la conversion des OCABSA 1.

Dans le cadre du processus d'introduction en bourse au mois de juin 2008, les opérations suivantes ont été effectuées :

- l'exercice de 5.140 BSA a donné lieu à la création de 64.730 actions nouvelles ordinaires ;
- la conversion de 3.627.976 obligations convertibles a donné lieu à la création de 558.146 actions nouvelles ordinaires ;
- la création de 1.634.718 actions ordinaires lors de l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext le 10 juin 2008.

## Variation des capitaux propres

<i>(montants en euros)</i>	31/12/2007	Augmentation de capital conversion OCABSA	Augmentations du capital introduction Alternext et exercices BSA	Affectation du résultat 2007	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2008
Capital	366 782	111 629	407 066				885 477
Prime d'émission	7 373 611	3 442 798	11 307 546				22 123 955
RAN débiteur	-6 601 668			-882 903			-7 484 571
Résultat net de l'exercice	-882 903			882 903	-89 184		-89 184
Amortissement dérogatoire	12 354					10 750	23 104
<b>Total des capitaux propres sociaux</b>	<b>268 176</b>	<b>3 554 427</b>	<b>11 714 612</b>	<b>0</b>	<b>-89 184</b>	<b>10 750</b>	<b>15 458 782</b>

### Titres donnant accès au capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2004 a décidé d'émettre 19.624 bons de souscription d'actions ordinaires au prix unitaire de 62,64€, et donnant chacun droit de souscrire à une action de valeur nominale de 2 euros. L'exercice de l'intégralité de ces BSA ordinaires a été constaté par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2008.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires le 2 janvier 2007, 7.711 bons de souscription d'actions ont été attribués gratuitement à Monsieur Kevin Ravin, administrateur de la Société. Ces bons de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

- 4.296 BSA donnent le droit de souscrire 4.296 actions de catégorie A au prix de 20,5 € par action de 2€ de nominal ;
- 2.000 BSA donnent le droit de souscrire 2.000 actions de catégorie B au prix de 65 € par action de 2€ de nominal ;
- 1.415 BSA donnent le droit de souscrire à 1.415 actions de catégorie C au prix de 20,5 € par action de 2€ de nominal.

Par décision de l'assemblée générale du 7 septembre 2007, chaque BSA B a été transformé en 2 BSA A. Les 2/3 de ces bons ont été exercés au moment de l'introduction en bourse.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 7 septembre 2007, 22.366 BSPCE/BSA ont été émis donnant droit de souscrire à 22.366 actions ordinaires au prix de 65 € par action de 2€ de nominal. Parmi ces bons, 15.079 sont encore exerçables au 31 décembre 2008.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 2007, 2.675 BSPCE/BSA ont été émis donnant droit de souscrire à 2.675 actions ordinaires au prix de 65 € par action de 2€ de nominal. Parmi ces bons, 426 sont encore exerçables au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé l'émission de 221.369 BSPCE/BSA donnant droit de souscrire à 221.369 actions ordinaires à un prix non encore défini par action de 0,2€ de nominal. Aucun de ces bons n'avait été attribué au 31 décembre 2008.

## **Frais de recherche appliquée et de développement**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, et que la société peut démontrer :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La société doit démontrer en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production comprenant ;
- les coûts des matériaux et services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif ;
- les droits d'enregistrement et coûts de dépôt de brevet ;
- l'amortissement des brevets acquis et licences utilisés pour générer l'actif ;
- une fraction des charges indirectes de production dans la mesure où elles sont directement attribuables.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle les premières ventes relatives au projet sont réalisées. Cette date est également le point de départ de l'amortissement.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration des brevets d'inventions attachés aux produits, qui s'échelonnent jusqu'à 2025.

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Brevets	54 251	20.00
Logiciels	34 171	100.00
Licences de brevets	316 136	5.00
Autres	3 811	33.33
<b>Total</b>	<b>408 369</b>	

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire / Dégressif	4/5 ans
Matériels et outillages	Linéaire / Dégressif	4/5 ans
Matériel de transport	N/A	N/A
Matériel de bureau	Linéaire	3/5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

A noter que la société a opté pour l'amortissement dégressif majoré pour le matériel et outillage affecté à la recherche acquis à compter du 1er janvier 2004.

### **Titres immobilisés**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La créance rattachée à la filiale américaine, Ipsogen Inc. a été provisionnée en totalité, la situation nette négative au 31 décembre 2008 de cette dernière étant supérieure au montant de la créance immobilisée. Le complément a été provisionné en provision pour client douteux.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks de matières affectées aux opérations de recherche, qui n'entrent pas dans le cycle de production, ont été comptabilisés en charges constatées d'avance.

### **Evaluation des produits en cours**

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prise en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-1°)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances concernant les entreprises liées : Ipsogen Inc 902 463 €.

### **Dépréciation des créances**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).



### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 189
Autres créances	125 844
<b>Total</b>	<b>159 033</b>

#### Détail des autres créances :

- Fournisseurs avoirs à recevoir : 1.341 €
- Projets européens à recevoir : 124.503 €

### Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	560 692
Dettes fiscales et sociales	302 380
Autres dettes	157 842
<b>Total</b>	<b>1 021 746</b>

#### Détail dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Factures non parvenues sur royalties : 422.710 €
- Factures non parvenues sur frais de Propriété Industrielle : 71.084 €
- Factures non parvenues sur honoraires administratifs : 45.171 €
- Autres factures non parvenues d'exploitation : 21.727 €

#### Détail dettes fiscales et sociales :

- Provision congés payés et charges correspondantes : 152.935 €
- Provision intéressement et charges correspondantes : 70.762 €
- Provision primes et charges correspondantes : 24.022 €
- Provision des taxes sur les salaires : 54.661 €

#### Détail des autres dettes :

- Remboursement de l'avance COFACE à effectuer avant le 30 avril 2009 compte tenu des revenus en provenance de l'Amérique du Nord au 31 décembre 2008.

### **Charges et produits constatés d'avance**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		55 877
<b>Total</b>		<b>55 877</b>
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		41 833
<b>Total</b>		<b>41 833</b>

Les charges constatées d'avance incluent les stocks de matières affectées à la recherche pour 20.743 €.

Les produits constatés d'avance correspondent à une partie d'une prestation de service qui sera effectuée sur le 1er trimestre 2009.

### **Subventions d'équipement**

Une subvention d'équipement a été octroyée par la Région au cours de l'exercice 2005. Cette subvention d'un montant total de 114.000 € se traduit par une réduction de loyer de 16.286 € par an pendant 7 ans.

### **Crédit d'impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme un produit d'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice de déclaration.

### **Produits et charges de la propriété industrielle**

Les redevances acquises et versées au titre de concessions de la propriété industrielle sont comptabilisées en autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation, respectivement.

## **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**

### **Ventilation du chiffre d'affaires net**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)

Répartition par secteur d'activité		Montant
Chiffre d'affaires Oncodiagnostic		2 632 186
Chiffre d'affaires Oncogénomique		240 535
Chiffre d'affaires divers (port, frais de gestion...)		455 493
<b>Total</b>		<b>3 328 214</b>

Répartition par secteur géographique		Montant
Chiffre d'affaires France		558 872
Chiffre d'affaires Export		2 769 342
Dont 918.565 € avec la filiale américaine		
<b>Total</b>		<b>3 328 214</b>

### **Rémunération des dirigeants**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	288 882
des organes d'administration	82 184
<b>Total</b>	<b>371 066</b>

### **Effectif moyen**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'Entreprise
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	2	
<b>Total</b>	<b>37</b>	

### **Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

	Charges financières	Produits financiers
<b>Total</b>		<b>19 526</b>

Les intérêts concernent l'avance effectuée à la filiale américaine au titre de la conversion de l'emprunt qui lui a été consenti par la société Connecticut Innovation, et qui a été transformé en OCABSA en 2007 dans la société française, elles-mêmes converties en actions en 2008.

### **Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-23°)

	Montant
Résultat de l'exercice	89 184 –
Impôt sur les bénéfices	446 449 –
Résultat avant impôt	535 633 –
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	10 750
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt</b>	<b>524 883 –</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel Et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			95 000		95 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			7 323 14 800		7 323 14 800
- dotations de l'exercice					
<b>Total</b>			<b>22 123</b>		<b>22 123</b>
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			8 822 21 436		8 822 21 436
- exercice					
<b>Total</b>			<b>30 258</b>		<b>30 258</b>
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			30 446		30 446
- entre 1 et 5 ans			68 100		68 100
<b>Total</b>			<b>98 546</b>		<b>98 546</b>
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			950		950
<b>Total</b>			<b>950</b>		<b>950</b>

### Engagement en matière de pensions et retraites

#### Indemnité de départ à la retraite

Le montant total provisionné au 31 décembre 2008 s'élève à 66 843€

#### Hypothèses de calculs retenues

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de fin de carrière, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies). Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant le taux d'intérêts des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

Les éventuels écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés selon la méthode du corridor.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charge du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

**Liste des filiales et participations**  
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

Société	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres Détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
<b>A .Renseignements détaillés</b>										
-Filiales détenues à +50%										
- IPSOGEN INC	848	- 429 651	100.00	848		409 368		1 311 504	- 238 306	
- Capital : 1.000\$										
- Capitaux propres : -597 946 US\$										
- C.A. 2008 (incluant redevances) : 1 931 310 US\$										
-										
-										
-										
-										
-										
-										
-										
-										
-										
- Participations détenus entre 10 et 50 %										
-										
-										
-										
-										
-										
-										
-										

**Liste des filiales et participations**  
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

Société	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
<b>B .Renseignements globaux</b> -Filiales non reprises en A - française - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères										

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Remboursement frais de formation	3 389
Remboursement frais de brevets en copropriété	31 858
Avantage en nature	4 975
Remboursement divers (frais de déplacement, assurance...)	6 146
Total	46 368

## **5 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IPSOGEN SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de l'appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement, et nous sommes assurés que la note « Frais de recherche appliquée et de développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

### Estimations comptables

Votre société constitue des provisions, notamment pour couvrir des risques prud'homaux ainsi que des risques de non recouvrement des créances relatives à sa filiale Ipsogen Inc.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à vérifier que la Direction approuvait ces estimations et que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les estimations retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 24 avril 2009

**Christian DAVOULT**

Marseille, le 24 avril 2009

**MAZARS**

Représenté par :  
Patrick Zirah

## **6 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne**

## Règles relatives au gouvernement d'entreprise

### **Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Ipsogen S.A. (ci-après, la « Société ») et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président Directeur Général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. A ce jour, la Société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises, considérant que son organisation répond déjà aux principales demandes de ces codes.

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale est précisément décrit dans le titre IV des statuts de la Société et plus particulièrement dans l'article 15 – Convocation et Accès aux assemblées générales

#### **1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

##### **a) Présentation du Conseil d'administration**

Depuis le 20 mars 2008, Ipsogen est une Société Anonyme.

Le Conseil d'administration est à ce jour composé de six membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

##### **b) Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a, depuis sa création, mis en place en son sein trois comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

###### **1) Le Comité de Rémunérations :**

Ce comité a pour mission principale de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise voire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président Directeur Général et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société. En 2008, le comité des Rémunérations s'est réuni 1 fois.

Lors de cette réunion du Comité, ont été abordés notamment le niveau de rémunération des salariés de la société et il a été discuté une proposition du Président Directeur Général concernant une réévaluation salariale en cas de succès de l'introduction en bourse afin que la société puisse offrir un environnement attractif à des nouveaux candidats sollicités pour renforcer les activités de la société dans certains secteurs clés comme la R&D, la commercialisation et le support. Ceci a abouti à l'établissement d'une nouvelle grille salariale qui a permis par la suite d'effectuer des recrutements de valeur.

## 2) Le Comité Stratégique :

Ce comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'Administration dans la définition des orientations de la Société en termes de développement d'affaires, d'investissement et de financements. En 2008, le Comité Stratégique s'est réuni une fois.

Ces réunions ont eu pour but de passer en revue les développements technologiques récents, concernant notamment la R&D. Le Comité Stratégique a aussi été réuni pour se prononcer sur les opportunités de croissance externe. Un échange de point de vue général sur l'environnement du secteur du diagnostic moléculaire a également eu lieu.

## 3) Le Comité d'Audit :

Ce comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

En 2008, le Comité d'Audit s'est réuni une fois.

Lors de cette réunion du Comité, ont été abordés plusieurs thèmes, notamment l'opportunité de renforcer le contrôle des informations financières dans la filiale Ipsogen Inc. Ceci a abouti au recrutement d'un contrôleur financier dès le début de l'année 2009.

Le travail des Comités a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'activité et des perspectives à la fois financière, juridique, commerciale et sociale de la Société. De plus, la coordination des différents intervenants a favorisé la communication entre les différents responsables opérationnels de la Société. Cette communication a en effet rendu possible l'échange d'avis et d'opinions de façon fructueuse et a permis de mettre en exergue certaines problématiques spécifiques pour lesquelles des actions d'amélioration ont été lancées.

### **c) Conditions d'organisation des travaux du Conseil**

#### 1) Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions du Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunit au moins tous les 2 mois (soit un minimum de 6 fois par an).

En 2008, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 11 fois. Ce nombre supérieur à la norme s'explique par les obligations et décisions relevant du conseil d'administration dans le cadre du processus d'introduction en bourse.

#### 2) Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise ne sont pas convoqués aux réunions du Conseil.

### 3) Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un Secrétaire de séance nommé lors de chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2008, un certain nombre de décisions visant notamment à l'examen des états financiers, l'approbation du budget, l'examen des conclusions des travaux des Comités. Il a soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, diverses modifications statutaires et lui a proposé de doter le Conseil d'administration de délégations financières adaptées à la législation en vigueur et à la pratique des marchés financiers et de nommer plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'administration a également procédé à la nomination de nouveaux membres au sein des différents Comités, notamment pour tenir compte de la démission d'un administrateur intervenue au cours de l'exercice, et examiné l'opportunité de certains développements externes.

### 4) L'information des administrateurs

Chacun des administrateurs reçoit l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### 5) Jetons de présence

Le Conseil d'administration ne distribue pas de jetons de présence à ses membres.

## 2. Limitations de pouvoir du président directeur général

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire. En revanche, le conseil d'administration statue à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des voix de ses membres sur :

- toute proposition d'émission de valeurs mobilières donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social ;
- les conditions d'attribution et d'exercice de tous bons de souscription d'actions autonomes (BSA), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) ou options de souscription d'actions ou titres équivalents ;
- toute proposition d'opération de fusion, scission, et restructuration en général ;
- toute opération de cession ou prise de participation, création, dissolution de filiale, toute opération de cession ou acquisition d'actifs pour un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000), le montant pouvant être modifié par le Conseil d'Administration à la même majorité des deux tiers (2/3) ;
- le recrutement et la rémunération des cadres salariés membre du Comité Exécutif de la Société ; et
- toute orientation stratégique de la Société.

### **3. Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux**

Les rémunérations du Président Directeur Général sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des Rémunérations.

Elles sont actuellement constituées d'une partie fixe, versée tous les mois, et d'une prime annuelle, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration à l'issue de l'exercice social, en fonction des résultats de la Société et de l'atteinte de ses objectifs personnels.

### **4. Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société, et plus généralement au sein du Groupe, ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels de la Société s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes de direction, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et relatives à la gestion communiquées aux organes de direction de la Société reflètent avec sincérité l'activité de la situation de la Société et de sa filiale.

- L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

#### **a) Architecture et organisation générale du contrôle interne**

Au sein de la Société, les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, assisté du Comité d'Audit.

A côté de ces organes existe un Comité Exécutif dont la composition ainsi que les attributions sont décidées par le Conseil d'Administration de la Société. Le Comité Exécutif doit se réunir une fois par semaine.

L'objet de ce Comité Exécutif est de :

- Organiser la mise en œuvre et le suivi des décisions du conseil d'administration
- Suivre la gestion de la communication du Groupe à la communauté financière ; organiser la mise en œuvre et le suivi de la politique du Groupe en termes de R&D, de fabrication, de commercialisation et de communication ; proposer, évaluer et suivre les projets de partenariat, de financement et d'investissement

Le Comité Exécutif est composé de cinq membres, représentant des représentants opérationnels de la Société. En tant que de besoin, des invités peuvent être conviés aux réunions du Comité Exécutif.

L'ensemble du comité exécutif peut être convoqué lors de séances préalables à certains Conseils d'Administration pendant lesquels les membres du comité exécutif font une présentation détaillée des travaux effectués au cours du semestre précédent et des perspectives à moyen court terme.

#### **b) Les outils privilégiés du contrôle interne**

Le contrôle interne, fondé sur l'autonomie de chacune des sociétés du Groupe et la responsabilité de ses dirigeants, repose sur la mise en place de procédures de contrôles internes et externes au Groupe.

### **c) Définition et objectifs du contrôle interne**

Dans la Société, le contrôle interne est un processus mis en place par le Conseil d'Administration, le Comité exécutif, l'encadrement et le personnel destiné à maîtriser les risques liés aux opérations et à l'information comptable et financière dans le but notamment de (i) fournir des outils de gestion de la politique générale d'entreprise aux dirigeants, (ii) fournir une information comptable et financière fiable aux actionnaires et au public et (iii) se conformer aux lois et règlement applicables.

Néanmoins, le processus de contrôle interne de la Société repose essentiellement sur des moyens humains. Ainsi, s'il peut donner une assurance raisonnable, il n'a pas vocation à garantir de façon absolue la maîtrise des risques touchant la Société.

### **d) Politique de la Société en matière de contrôle interne**

La Société, de création récente (en 1999) et nouvellement cotée (en 2008), inscrit sa démarche de contrôle interne dans un processus d'amélioration continue et, pour ce faire, elle entend non seulement se conformer, dans la mesure de sa taille et de ses moyens, à la législation en vigueur, , mais également à terme aux recommandations éventuelles contenues dans les rapports annuels de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Pour mener à bien cette politique, elle décline une stratégie en trois étapes :

- La réalisation d'une cartographie des risques,
- Un système qualité, certifié NF EN ISO 13485 depuis 2004, en perpétuel amélioration, et
- La prise en compte des risques non couverts actuellement par le système qualité (comme la comptabilité, les finances, la propriété intellectuelle, etc.).

### **e) Responsabilités et acteurs en matière de contrôle interne**

Le Conseil d'Administration de la Société est, par sa mission, le premier acteur du contrôle interne.

Le Comité d'Audit, le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations sont les principaux outils dont dispose le Conseil d'Administration dans sa mission de contrôle interne.

A ce jour, la Société ne dispose pas de service de contrôle interne dédié même si elle dispose d'un système de management de la qualité.

### **f) Cartographie des risques liés aux opérations et à l'information comptable et financière**

A l'occasion de son introduction en bourse en juin 2008, la Société a effectué une revue de l'ensemble de ses risques opérationnels. Les risques ainsi inventoriés ont été discutés avec des conseils externes, avocats, banquiers-conseils et pour les risques financiers avec aussi les commissaires aux comptes, afin d'évaluer leur pertinence et leur matérialité.

Les risques liés aux opérations tels qu'identifiés lors du processus d'introduction en bourse sont présentés au paragraphe 4 du Document de Base enregistré au mois de mai 2008 sous le N° I.212-23.

Les principales familles de risques liés aux opérations sont les suivantes :

- Les risques relatifs à l'activité du Groupe,
- Les risques juridiques et réglementaires,
- Les risques financiers, et
- Les risques industriels liés à l'environnement.

En tant que fabricant de Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro (DMDIV) Ipsogen est confronté plus spécifiquement à l'ensemble des risques liés à la commercialisation de Diagnostics In Vitro.

La Société s'appuie également sur les travaux effectués par ses commissaires aux comptes et sur leurs recommandations discutées semestriellement en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.



### g) Procédures de gestion des risques

Procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels. La Société est entrée dès sa création dans une démarche qualité qui l'a conduite à être certifiée NF EN ISO 13485 pour ses activités de développement, de production et de vente de diagnostics moléculaires dans le domaine des cancers en 2004.

Cette certification, maintenue en 2008, couvre les processus suivants :

- Politique et objectifs,
- Maîtrise des documents et des enregistrements,
- Ressources humaines, management des compétences,
- Evaluation et amélioration du Système,
- Recherche et développement
- Gestion des équipements, qualification et métrologie,
- Informatique.

La Société reconnaît sa responsabilité en tant que fabricant de Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro (DMDIV) d'adhérer à toutes les exigences réglementaires et normatives nécessaires. A cette fin, La Société a mis en place et documente un Système de Management de la Qualité depuis 2002 et a obtenu la certification selon l'ISO 13485 : 2003 et NF EN ISO 13485 : 2004 - Systèmes de Management de la Qualité pour les fabricants des dispositifs médicaux qui répond aux exigences réglementaires.

Ipsogen présente, dans un manuel qualité, les documents mis en place (Politique Qualité, procédures, modes opératoires et formulaires) qui décrivent aux clients, fournisseurs et aux employés de la Société, les dispositions opérationnelles prises pour assurer la qualité des produits et des services. Ce manuel qualité concerne toutes les étapes de réalisation des produits et services, depuis la conception jusqu'à la livraison au client. Les procédures essentielles qui composent le système qualité sont les suivantes :

- PQU01 : Maîtrise des documents et des enregistrements. Cette procédure décrit comment les documents sont revus et approuvés quant à leur adéquation avant diffusion, mis à jour si nécessaire, puis revus et approuvés de nouveau avant diffusion et identifiés avec le statut de la version en vigueur
- PQU02 : Maîtrise des audits qualité
- PQU03 : Maintenance et contrôle des instruments. Cette procédure décrit comment IPSOGEN s'assure que les équipements intervenant dans la détermination de la qualité de nos produits/services sont correctement identifiés, validés, utilisés, entretenus, nettoyés, calibrés et étalonnés. Et si nécessaire que le personnel a été formé à l'utilisation des équipements techniques.
- PQU04 : Analyses de données et PQU13 : Méthodes statistiques. Ces procédures décrivent les méthodes mises en place pour vérifier le fonctionnement du système qualité, la capacité des processus et l'acceptabilité des caractéristiques des produits.
- PQU05 : Gestion des non-conformités. Chaque collaborateur peut détecter une non-conformité. Il doit l'enregistrer par écrit et en informer le Directeur AQ. Ce dernier effectue le suivi de la remise en conformité.
- PQU06 : Gestion des actions correctives et préventives. Le traitement d'une non-conformité ne se substitue pas à l'action corrective éventuellement nécessaire pour éviter le renouvellement de la même non-conformité ou réclamation. Toute décision de mise en œuvre d'actions correctives ou préventives est basée sur la gestion des risques. Toutes les modifications seront reportées sur les procédures et modes opératoires correspondants.
- PQU07 : Maîtrise de la conception. Cette procédure décrit comment la Société s'est organisée pour s'assurer que les produits répondent à la fois au besoin des clients et aux exigences réglementaires. Cette procédure décrit comment contrôler, vérifier et valider la conception des produits.
- PQU08 : Identification et traçabilité. Cette procédure définit les règles adoptées par la Société pour réaliser l'identification du produit tout au long du processus de fabrication et la traçabilité de chaque lot de produit libéré.

- PQU09 : Préservation du produit. Cette procédure a été mise en place par la Société pour s'assurer que tous les composants et les produits sont correctement manipulés, stockés, emballés, étiquetés, préservés et livrés afin de ne pas affecter leur intégrité, de contrôler leur distribution et de maintenir la qualité tout au long du transport jusqu'à la livraison au client.
- PQU10 : Surveillance et mesure du produit. Cette procédure décrit comment Ipsogen identifie, développe, conduit, contrôle, modifie et suit les méthodes de production. Les étapes de contrôle permettent de garantir la fiabilité et d'assurer que les produits correspondent aux spécifications techniques initiales. La fabrication est réalisée en suivant les processus de fabrication de chaque kit référencé pour la vente ainsi que les modes opératoires correspondants. Des activités de contrôle sont mises en place afin de vérifier que nos fournisseurs et notre processus de production satisfont aux exigences de qualité requises. L'ensemble de ces contrôles contribue à assurer, que seules les matières premières de qualité entrent dans la composition d'un produit fabriqué et que seul un produit de qualité est livré aux utilisateurs de nos produits.
- PQU12 : Maîtrise des achats. La Société a mis en place et tient à jour cette procédure pour contrôler les matières premières, les fournitures et les services utilisés pour la fabrication et la fourniture des produits et services. Une sélection des fournisseurs et une évaluation annuelle des fournisseurs sont réalisées.
- PQU14 : Logiciels. Cette procédure décrit les règles à suivre pour la validation des logiciels utilisés pour la réalisation des produits avant toute utilisation et lors de tout changement de version. La Société utilise un logiciel de GPAO (ERP Proconcept) permettant de piloter chacune des fonctions spécifiques relatives à la gestion du flux de production (nomenclatures de tous les composants d'une fabrication (de la matière première au kit final), gestion des stocks, opérations d'assemblage, commandes fournisseurs, commandes clients, facturation clients...). Les évolutions de ces systèmes, des réseaux informatiques et des logiciels de la Société sont revues périodiquement.
- PQU15 : Compétence, sensibilisation et formation. La reconnaissance de notre compétence passe par celle de chacun de nos collaborateurs. L'adéquation du niveau de compétence et des besoins techniques est assurée par un recrutement pertinent et des actions de formation continue.
- PQU16 : Amélioration et revue de Direction
- PQU17 : Réactovigilance. La Société s'assure que toutes les réclamations clients sont traitées et que des actions appropriées sont organisées. Les produits défectueux sont remplacés. Aucun produit n'est retouché. Le Directeur AQ est le correspondant Réactovigilance auprès de l'AFSSaPS. Il est chargé de déclarer à l'AFSSaPS tout incident selon les critères préconisés et diffusés par l'AFSSaPS notamment si une défaillance, une altération, un dysfonctionnement d'un dispositif susceptible d'entraîner un effet néfaste pour la santé est constaté.
- PQU18 : Modification de la conception
- PQU19 : Gestion des risques

Pour maîtriser ces activités, la Société les a structurées selon 11 processus organisés selon trois types : un processus de management (Management de la Qualité) ; des processus de réalisation (conception et développement et affaires réglementaires dans les cancers du sang, production et expédition de kits de diagnostic, marketing & ventes «cancers du sang», conception et développement et affaires réglementaires dans les cancers du sein, lab operations, marketing & ventes «cancers du sein») et des processus support (gestion du personnel, achats, maintenance des infrastructures et des équipements, gestion des risques). Un programme annuel de contrôle interne de l'ensemble de ces processus est réalisé, conformément à la procédure PQU02 – audit interne. Ces audits internes ont pour objectif de vérifier que la qualité des produits et services est conforme aux dispositions prévues, que les objectifs fixés ont été atteints et de déterminer l'efficacité du fonctionnement des processus. Les résultats des audits internes servent de données d'entrée aux revues de direction. Au cours de ces revues de direction semestrielles (PQU16), le fonctionnement, l'efficacité et la pertinence du système de management de la qualité sont vérifiés et améliorés.

La direction de la Société établit annuellement des objectifs généraux qui incluent les objectifs qualité. Ces objectifs sont communiqués à tous les niveaux de l'entreprise et en particulier aux pilotes de processus permettant de définir pour chaque processus et pour chaque fonction des objectifs annuels à atteindre.

Ces objectifs qualité sont mesurables, incluent des indicateurs de performance reflétant les exigences pour le produit/service et sont en harmonie avec la politique qualité. L'atteinte des objectifs fixés à chaque salarié est vérifiée au cours d'entretiens individuels semestriels (PQU15).

Cette organisation du système qualité est le premier élément du contrôle interne des risques opérationnels.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

La Société considère que les risques en matière de gestion financière sont aujourd'hui limités pour les raisons suivantes :

- La Société maintient une séparation, en interne, entre la production et la supervision des états financiers, et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes ou faisant appel à des hypothèses subjectives :
  - o L'élaboration de l'information comptable pour Ipsogen SA est intégralement sous-traitée à un cabinet d'expert comptable indépendant qui assure l'enregistrement des factures fournisseurs et qui contrôle l'envoi des factures clients ainsi que leur encaissement. Ce cabinet est aussi en charge de l'information comptable consolidée. Pour la filiale américaine, l'information comptable est préparée par un salarié d'Ipsogen Inc. et est validée par un cabinet d'experts comptables américains sur une base trimestrielle.
  - o Des intervenants indépendants sont mandatés pour le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour le calcul de la charge liée à l'attribution de stock-options.
  - o La gestion de la paye est sous-traitée à l'expert-comptable.
  - o La responsabilité de la communication financière externe est confiée au Directeur Financier sous la supervision du comité d'audit et du Conseil d'Administration.

Le Directeur Financier, qui est responsable de l'information financière et comptable au sein de la Société, ne saisit aucune écriture comptable mais revoit les dossiers de clôture et prépare le Rapport Financier et l'examen de la situation financière et du résultat de la Société.

Dans ce contexte organisationnel qui limite les risques relativement à la production financière et comptable, les processus au sein de la fonction financière sont progressivement documentés selon une approche proportionnée aux enjeux. A ce jour, les dispositifs de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière ne font pas l'objet d'une évaluation formalisée.

#### 8. perspectives d'évolution

Même si elle ne dispose pas de service de contrôle interne dédié, la Société estime que le travail réalisé en 2008 sur le contrôle interne, tant par la Société elle-même qu'avec ses commissaires aux comptes, lui permettent de maîtriser de manière appropriée les risques qui ont été précédemment décrits.

La Société devrait poursuivre la formalisation de son environnement de contrôle interne, démarrée depuis plusieurs années. L'objectif à court terme de la Société est de disposer d'un véritable manuel de contrôle interne, détaillant chaque processus, les risques associés et leurs actions de maîtrise ainsi que les éléments de contrôle